

CHAMBRES d'AGRICULTURE

MARS 2014

n° 1031

Prix : 13 euros



p.13

L'AGRICULTURE INNOVE AUX PORTES DES GRANDES METROPOLES

REPÈRES

**CIRCUIT DE PROXIMITÉ :
LE PROJET RCC PRODUIT
DES RÉFÉRENCES**

P.06

EUROPE

**UN AIR PUR
POUR
L'EUROPE**

P.08

FORMATION

**LES CHAMBRES S'INVESTISSENT
POUR DES ENTREPRISES
AGRICOLLES PERFORMANTES**

P.33



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRES d'AGRICULTURE

La revue Chambres d'Agriculture, par la qualité de ses analyses et de ses expertises sur des domaines aussi variés que l'économie et la prospective agricole, la recherche, la formation, l'environnement, le développement du territoire, constitue un outil de communication performant pour comprendre et anticiper les changements conjoncturels et structurels



OFFRE D'ABONNEMENT 2014 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE **89 EUROS** (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE)

Raison sociale :

Destinataire :

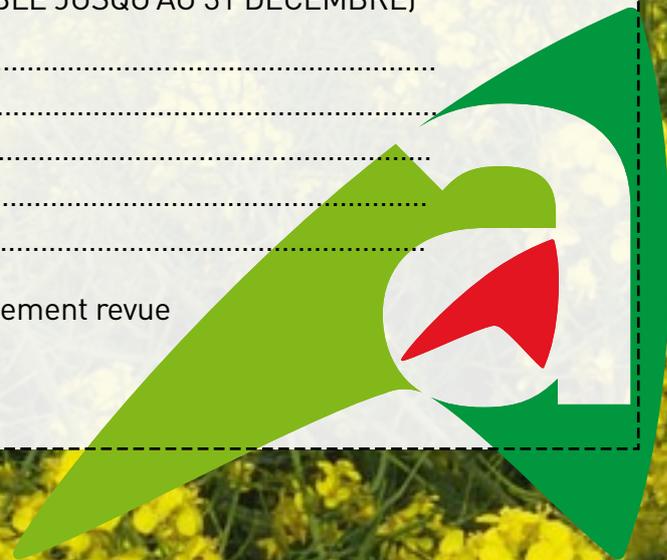
Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA



REPÈRES

États généraux de l'agriculture > Contre l'adversité, il faut jouer le pack de la compétitivité	02
Agri'collectif > Anticiper, accompagner rebondir	04
Circuit de proximité > Le projet RCC produit des références	06

EUROPE

Environnement > Un Air pur pour l'Europe	08
--	----

ÉCONOMIE AGRICOLE

Rendements en grandes cultures > Une stagnation fortement influencée par le climat	10
--	----

DOSSIER

Agriculture périurbaine :
terreau d'innovations

Éditorial Par Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, du Groupe Périurbain de l'APCA et du Comité de pilotage du projet GAMAI	14
Maintenir une activité agricole aux portes des villes	15
Une solution d'irrigation et de développement durable en secteur périurbain	16
Les Robins des Champs : des céréaliers créent une filière locale blé-farine-pain	17
Biogaz Pévèle : un méthaniseur collectif relié au réseau de gaz naturel	18
De l'élevage de porcs à l'étal de la boucherie	19
Le Pomme-Drive® : une famille d'arboriculteurs innove dans sa commercialisation	20
Un fonds à risque pour recréer la valeur ajoutée enlevée à l'agriculture	21
Les collectivités locales, actrices de l'innovation agricole périurbaine	22
Après GAMAI les acteurs du développement toujours mobilisés	23
Zoom sur la question foncière / Un tremplin pour la suite	24

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

Pays de la Loire : Air et agriculture > Se donner les moyens d'agir	pages centrales
---	-----------------

CONJONCTURE

Un nouveau sujet de discord dans la zone euro : le taux de change de la devise	25
--	----

REPÈRES

Loi de Finances rectificative pour 2013 > Les mesures fiscales intéressant l'agriculture	28
--	----

JURIDIQUE

Loisir, élevage > Le point sur la réforme de la TVA équestre	30
--	----

DÉBAT DANS LES ASSEMBLÉES

2014, une année foncière riche en évènements	31
2 questions à Emmanuel Hyst, Président de la FNSAFER	32

FORMATION

Accompagnement stratégique > Les Chambres s'investissent pour des entreprises agricoles performantes	33
--	----

ENQUÊTE

Bienvenue à la ferme et IPSOS dévoilent les résultats de leur étude Les Français et le consommateur local	36
--	----

TRIBUNES

L'AOP Oliu di Corsica fête ses dix ans	38
--	----

AGENDA

	39
--	----

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION
DE CE NUMÉRO :

Chambres d'agriculture France
Victor Siméon et Maitis Valentin, Direction relations publiques et communication • Thierry Pouch et Viviane Pons-Thevenot, Direction Economie des agricultures et des territoires • Amélie Chauvel, Service Europe et action internationale • Carole Robert, Blandine Saget, Direction Entreprises et Conseil • Isabelle Froux, Responsable du service promotion des produits

Résolia

Frank Pervançon
Graphiques Chantal Rovelli
Bienvenue à la ferme
Emmanuelle Pillaert, Constance Bigourdan
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Pascale Garnier

COORDINATION DU DOSSIER

Pauline Teyssier-Metge, avec la participation de Yousri Hannachi (cf. p 13)

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE
PERMANENTE DES CHAMBRES
D'AGRICULTURE

9 avenue George V - 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Mét : accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Régis Dubourg

RÉDACTRICE EN CHEF

Aurélien Calland

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Victor Siméon

Règlement bancaire à l'ordre de M. L'Agent comptable de l'APCA
Service abonnement : 01 53 57 11 44
Abonnement annuel 2014 : 89 €
Vente au numéro 13 €
Tarif spécial enseignement
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €
Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0415B 07221
ISSN 0396-7883
Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE

Agence Linéal
19 rue de Roubaix - 59000 Lille

IMPRESSION

Imprimerie Daniel Faurité
Parc d'activités des chênes
Route de Tramoyes Les Echets
01700 Miribel

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE CONTRE L'ADVERSITÉ, IL FAUT JOUER LE « PACK » DE LA COMPÉTITIVITÉ

Sur l'initiative du Conseil de l'Agriculture Française, se sont tenus le 21 février dernier les Etats généraux de l'agriculture en présence de plusieurs Ministres. Leur but : mobiliser les forces vives de la Nation pour redonner à l'agriculture française tout son allant et sa compétitivité.

LES ORGANISATEURS

Tous membres du Conseil de l'agriculture française : Chambres d'agriculture, FNSEA, Jeunes agriculteurs, CNMCCA et ses composantes (Coop de France, Fédérations nationales du Crédit agricole et de Groupama, MSA).

Le constat est alarmant, la compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires fléchit. Notre pays perd ainsi des parts de marchés à l'international et nos capacités d'investissements, de modernisation et d'emplois se trouvent handicapées. L'objectif de ces États généraux était de redonner des perspectives à l'agriculture et à ses filières. Tous les représentants de la Ferme France mais aussi des représentants de la grande distribution et surtout des Pouvoirs publics ont participé aux trois tables rondes portant respectivement sur l'emploi, la modernisation et la simplification.

De ces débats ressort avant tout, la nécessité d'avancer en rang serré. Face aux défis qui se présentent et à l'impulsion qu'il faut redonner, il importe effectivement de jouer l'esprit de filière. Le rôle

attendu des différentes inter-professions prend ici toute son ampleur et il a ainsi très souvent été question de dialogue constructif, de mises en œuvre d'actions partenariales, de contractualisation.

Le pack gagnant aurait pour composantes les représentants de l'agriculture, ceux de la transformation et de la distribution, unis dans une même vision d'avenir et de développement.

L'AGRICULTURE UNE CHANCE POUR L'EMPLOI EN FRANCE

Cette table ronde a évoqué largement la distorsion de concurrence intra-européenne liée aux coûts de la main d'œuvre salariale dans les différents États-membres. L'instauration d'un salaire

minimum européen a bien entendu été souhaité. Agir uniquement sur ce levier ne serait cependant pas suffisant, ainsi a-t-il été suggéré :

- > d'ouvrir l'accès au CICE aux coopératives agricoles,
- > de réduire le coût du travail permanent dans les secteurs soumis à une forte concurrence étrangère,
- > de mettre en œuvre le pacte de responsabilité pour les exploitations agricoles, tout en renforçant, simplifiant et fusionnant les diverses mesures générales de réduction des charges,
- > de réengager une réflexion sur la mise en œuvre d'une TVA sociale,
- > de simplifier les procédures d'emplois de salariés saisonniers et de limiter la responsabilité de l'employeur pour limiter le recours au détachement de salariés au travers de sociétés de prestation de service...

2





Xavier Beulin

« Ces États généraux ne sont pas une fin en soi, ils posent l'acte fondateur d'une dynamique partenariale et collégiale destinée à redonner des perspectives aux hommes et aux femmes qui font l'agriculture et ses filières. »



Guy Vasseur

« Il est primordial que la France arrête d'effectuer, comme trop souvent, une sur-transposition en droit français des textes communautaires. »

D'autres mesures ont également été proposées pour favoriser l'agriculture dans son rôle d'insertion des jeunes et de développement de l'emploi.

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DES FILIÈRES AGRO-ALIMENTAIRES

Ce domaine est bien entendu lié à la recherche mais aussi aux capacités d'investissements donc de marges et de revenus des exploitations agricoles, ainsi qu'à l'orientation des aides de l'État.

Parmi les mesures souhaitées :

- > un renforcement des moyens attribués aux têtes de réseaux, Acta, Chambres d'agriculture, Coopération pour accompagner et vulgariser l'innovation sur le terrain,
- > la création d'une cellule nationale d'appui au partenariat européen pilotée par l'APCA et l'ACTA,
- > la recherche d'une optimisation des synergies entre les dispositifs expérimentation et celle de l'adéquation des financements aux besoins de terrain...

Parmi les revendications fortes formulées lors de ce débat, la mobilisation des fonds de la Banque publique d'investissements en faveur des entreprises agricoles et agroalimentaires, en cohérence avec les stratégies de filières élaborées par France Agri Mer.

UN VÉRITABLE BESOIN DE SIMPLIFICATION

La table ronde concernant la simplification a été précédée par l'intervention de Guillaume Poitrinal, président du Conseil de la simplification. Ce dernier a affirmé que la France bénéficiait de trois médailles d'or en matière de complexification : celle de la production réglementaire, celle de l'enchevêtrement et de la multiplication des strates de décision et celle de la complexité et de la lenteur des procédures. Le conseil interministériel qu'il préside avec Thierry Mandon, Député de l'Essonne, entend mettre un terme à ces contre performances.

Concrètement, il est attendu que la dynamique engagée par le ministère de l'Agriculture dans la simplification des

formulaires, leur dématérialisation et surtout la chasse à toutes redondances dans la transcription d'informations soit renforcée conformément à la démarche « Dites-le nous une fois ! ».

Parmi les autres souhaits considérés comme importants :

- > la reconnaissance d'un statut d'agriculteur professionnel mis en place grâce à l'instauration d'un véritable registre de l'agriculture,
- > la simplification du Plan de Développement de l'Exploitation (PDE) et la prise en compte de la possibilité d'évolution liée au contexte et à la modernisation de l'exploitation,
- > la recherche d'une stabilité dans le temps des réglementations pour favoriser les projets d'entreprises à long terme,
- > la mise en cohérence et la diminution des zonages environnementaux,
- > la mise en œuvre de la directive nitrate en adéquation avec les contextes locaux... ●

Victor SIMÉON

Chambres d'agriculture France
Direction relations publiques et communication

LES AVANCÉES MINISTÉRIELLES

Ces trois tables rondes ont donné lieu à l'intervention d'un ministre ou de son représentant : Guillaume Garrot, Philippe Martin, Gilles Gateau, directeur de cabinet du ministre du Travail Michel Sapin. Stéphane le Foll est venu également conclure cet événement.

Parmi les mesures concrètes annoncées :

- > l'expérimentation des autorisations environnementales uniques et des certificats de projets dans plusieurs régions,
- > une expérimentation sur la rationalisation des zonages environnementaux dans le cadre de la loi biodiversité,

- > la recherche d'une clarification de la réglementation sur l'entretien des cours d'eau....

En conclusion de ces Etats généraux le ministre de l'Agriculture a indiqué que l'impact de la contribution climat-énergie (CCE) serait neutralisé pour les secteurs de l'agriculture pendant les trois prochaines années et que les conséquences de l'écotaxe sur l'agriculture seraient prises en compte. Il a également annoncé qu'un représentant du monde agricole siégerait désormais à l'Autorité de la concurrence et qu'une



réflexion serait engagée pour améliorer l'efficacité de la DPA (dotation pour aléas), dans le cadre de la loi de finances. ●

AGRI'COLLECTIF

ANTICIPER, ACCOMPAGNER REBONDIR

Un an après la signature d'une convention de partenariat destinée à optimiser l'accompagnement des exploitations en difficulté, Xavier Beulin, Président de la FNSEA et Guy Vasseur, Président des Chambres d'agriculture, ont fait le point, lors d'une conférence de presse, le 12 février sur les outils et les mesures d'accompagnement mis en place.



Volatilité des prix, concurrence internationale sur les marchés, pression sur les prix de la part de la grande distribution, le climat est rude pour l'agriculture. Si comme le soulignait en introduction Guy Vasseur, le secteur agricole et agroalimentaire continue à fournir en France un excédent commercial notable, plus de 12 milliards en 2013 selon les dernières estimations, il n'en demeure pas moins que certaines exploitations sont mises à mal. La démarche commune engagée par les Chambres d'agriculture et la FNSEA a ainsi pour objectif de tirer partie du formidable maillage territorial de leurs réseaux respectifs pour détecter à temps les exploitations en proie à des difficultés et mettre en place rapidement un accompagnement adapté, tant technique, économique que psychologique et humain. Comme l'ont évoqué l'ensemble des intervenants à cette conférence, l'anticipation est ici un facteur clé. Elle per-

met, avant qu'il ne soit trop tard, de saisir toutes les chances, de trouver les solutions adéquates et surtout, dans la plupart des cas, d'aboutir à une issue positive et favorable pour l'exploitant. Le but consiste effectivement à limiter au maximum les cas désespérés et de trouver la solution qui convienne à l'exploitant et à ses créanciers. Le dispositif intitulé Agri'collectif a ainsi été mis en place et coordonné à tous les échelons (départemental, régional et national).

UN SITE INTERNET, LOIN DE TOUT PSYCHODRAME

Parmi les failles identifiées précédemment, figuraient le manque d'information à destination des exploitants agricoles concernés. Un site internet très complet, facile d'accès et garantissant l'anony-

mat de l'internaute a ainsi été présenté comme l'une des clés de voûte de ce dispositif. Il a été conçu pour être accessible à tous, permettre à l'agriculteur de trouver très facilement les coordonnées des personnes avec qui entrer en contact, présenter les avantages de la démarche d'accompagnement et si nécessaire le contenu et le mode opératoire des différentes procédures.

Loin de donner à tout cela une tournure angoissante et dramatique, il redonne au contraire à l'agriculteur l'envie d'agir et de réagir par le biais notamment de témoignages d'agriculteurs qui s'en sont sortis en agissant et en faisant face à leurs difficultés. Il s'agit en effet, selon Cynthia Kari et Mathilde André, responsables de cette démarche à la FNSEA et à l'APCA, d'inciter l'agriculteur à devenir acteur de l'accompagnement, plutôt que de rester spectateur de ses propres difficultés et de s'enfermer parfois dans une position de déni.

Ce site permet également d'effectuer un auto-diagnostic de son exploitation en tenant compte des aspects bancaire, fiscal et social, économique mais aussi humain. Ce diagnostic peut être ensuite conservé par l'exploitant ou transmis sur la base du volontariat à un conseiller. Quatre profils peuvent ainsi être distingués : les exploitations sans difficultés, celles en difficultés liées à la conjoncture économique, celles en difficultés réellement avérées et celles qui connaissent des difficultés structurelles. ●

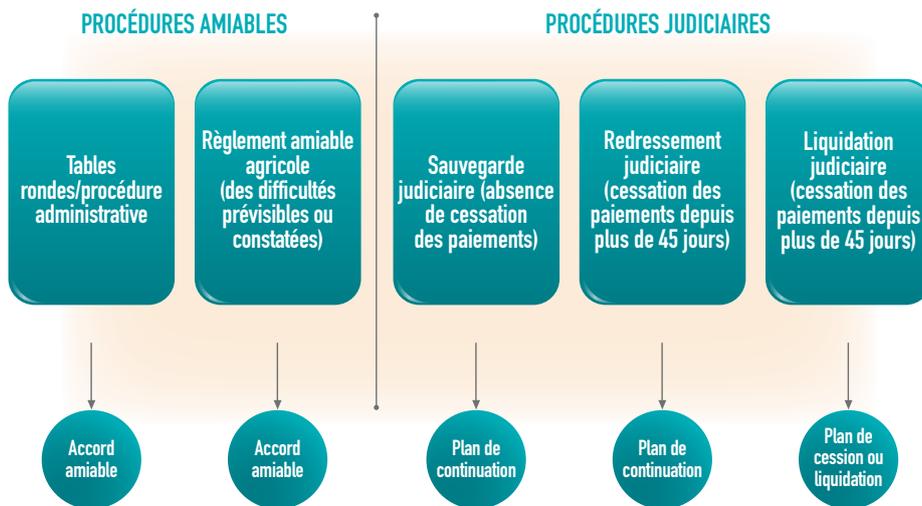
Victor SIMÉON

Chambres d'agriculture France
Direction relations publiques et communication

4



Conférence de presse animée par Xavier Beulin, Président de la FNSEA et Guy Vasseur, Président de l'APCA



« Si vous tournez le dos à une difficulté, vous la multipliez par deux. Mais si vous l'affrontez rapidement et sans vous dérober, vous la réduirez de moitié. »

Winston Churchill

Témoignage

↳ L'EXEMPLE DES CÔTES D'ARMOR

Véronique HAMON, juriste à la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor a apporté son témoignage sur les actions et missions réalisées dans son département.



Pour accompagner les agriculteurs en difficulté, nous avons mis en place à la Chambre d'agriculture une organisation spécifique s'appuyant sur la mobilisation et l'engagement de 12 conseillers d'entreprise répartis dans les bureaux décentralisés. La coordination s'effectue au siège pour les missions d'information, de réassurance et d'appui avec deux experts, l'un pour les aspects économiques, l'autre pour les aspects juridiques. Ceci nous permet de prodiguer une réponse individualisée à chaque situation mais avec une architecture commune à l'ensemble des dossiers.

Un accompagnement en plusieurs phases

L'accompagnement mis en place se déroule en plusieurs phases : la phase de diagnostic et d'écoute, la détermination de la capacité de remboursement, la réflexion sur les scénarios possibles et la mise en place de solution. Tout ceci nécessite une réflexion commune avec l'agriculteur et un travail approfondi. Une intervention rapide et anticipée s'avère donc la plus efficace. Le message d'anticipation du tirage du signal d'alarme et de prise de contact pour pouvoir mettre en œuvre le plan d'action est ainsi primordial à diffuser à l'intention des agriculteurs. ●

Dans les Côtes d'Armor, la Chambre d'agriculture a accompagné environ

120
dossiers

en procédure amiable (avec ou sans procédure administrative), une vingtaine de situations en procédure de règlement amiable judiciaire et une dizaine en procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires).



La parole de...

Xavier Beulin, Président de la FNSEA

« Il va de soi que la dynamique engagée par la FNSEA et les Chambres d'agriculture est ouverte à l'ensemble des partenaires concernés par cette démarche : MSA, centres de gestion, banques coopération... »

Retrouvez toutes les informations sur : agricollectif.fr

CIRCUIT DE PROXIMITÉ LE PROJET RCC PRODUIT DES RÉFÉRENCES



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Le projet CasDAR RCC (références en circuits courts) crée et diffuse pour la première fois des repères nationaux techniques, économiques, sociaux et environnementaux pour les exploitations en circuits courts. 527 exploitations ont été enquêtées sur toute la France. En réalisant plus de 70 % des enquêtes terrain, les Chambres départementales et régionales se sont particulièrement mobilisées dans ce projet aux côtés d'autres partenaires.

6

L'objectif était très concret : produire des données spécifiques aux circuits courts, par filière, pour adapter le conseil et la formation des agriculteurs. Le projet RCC vient également donner des éléments aux partenaires financiers pour évaluer les projets et encourager l'installation d'agriculteur. Le manque de références étant clairement identifié comme un frein au développement des circuits courts, ces résultats vont ainsi permettre de développer et d'encourager ce type de démarche en étant au plus près des réalités. Témoignages de deux spécialistes au cœur de cette enquête. ●



PAS DE SCHÉMA TYPE, MAIS UNE DIVERSITÉ DE SYSTÈMES

Françoise MORIZOT-BRAUD

CRA Bourgogne - CERD¹, pilote du projet RCC

Que pensez-vous des résultats obtenus ?

Les résultats sont riches, tant sur le plan technico-économique que social. Ils nous permettent de mieux appréhender les circuits courts de commercialisation. Ils fournissent des repères aux porteurs de projet, candidats à l'installation ou agriculteurs déjà en place ainsi qu'à leurs conseillers. Sur les six familles de produits étudiées (produits laitiers à base de lait de vache, viandes bovine et ovine, volailles, porc et légumes), trois familles n'avaient jamais fait l'objet d'étude à l'échelle nationale. Il s'agit des viandes bovine, ovine et de la volaille.

Si vous deviez résumer en quelques mots les principaux enseignements de cette étude ?

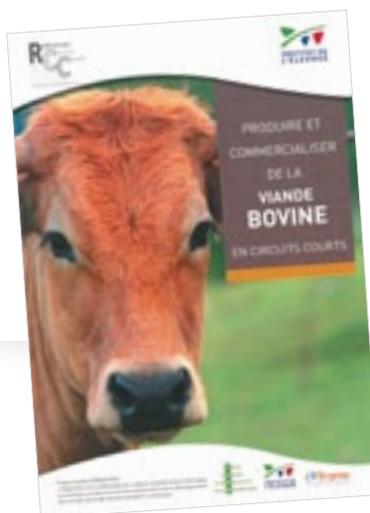
Cette étude nous montre la diversité des systèmes d'exploitation en circuits courts. Il n'existe pas de schéma type. Les données obtenues sont à utiliser comme des repères qui seront à adapter pour chaque projet, en fonction du contexte de marché et d'environnement, des compétences du candidat et des moyens de production pouvant être mis en œuvre. Ce projet rappelle que les activités de circuits courts sont génératrices de beaucoup de temps de travail, notamment en ce qui concerne les phases de transformation et de vente. Des indicateurs sur les temps de commercialisation sont proposés.

Il met également en évidence le temps nécessaire à la réalisation des projets. D'une durée de 3 à 5 ans, voire davantage, ce temps de montée en puissance correspond au temps de création du réseau de clientèle et d'acquisition d'expérience en lien avec le contexte de l'exploitation.

Êtes-vous surprise des conclusions qui ont pu être faites dans les différentes filières ?

Travaillant depuis de nombreuses années sur les circuits courts de commercialisation, les résultats obtenus ne m'ont pas surpris. Par contre on note des évolutions et des adaptations aux attentes de la société. Par exemple le nombre médian de bovins commercialisés en circuits courts par exploitation a augmenté depuis nos dernières enquêtes régionales ou inter-régionales (Massif Central). On observe un passage d'une moyenne de 12 à 15 bovins par an à 30 à 35 bovins.

Les circuits de commercialisation continuent à évoluer. Selon les familles de produits, des circuits tels que la vente en paniers, la vente à la restauration collective, ont pris une place importante sur certaines exploitations. Enfin, 15 % des exploitations en légumes de notre échantillon et 13,5 % des exploitations en volailles de ferme commercialisent des produits auprès des établissements de restauration collective. ●



¹ Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification

LES PARTENAIRES DE CASDAR RCC

Piloté par la Chambre régionale de Bourgogne par l'intermédiaire du Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification (CERD), l'Institut de l'Élevage et TRAME¹ ce projet a associé au total 61 partenaires : l'IFIP², l'ITAVI³, l'INRA, 16 Chambres d'agriculture régionales et départementales, l'APCA/Resolia, plusieurs lycées agricoles, la FRCIVAM⁴ Bretagne pour le réseau FNCIVAM, la FNAB⁵ et le réseau des GRAB⁶.



BIEN CONSIDÉRER LES FACTEURS TEMPS ET COÛT DE REVIENT

Pierre FROTIN

IFIP / Pilote de l'action sur la filière porcine

Quels sont les principaux enseignements que l'on peut tirer de cette étude sur la production et la commercialisation de porcs en circuits courts ?

Nous avons affaire à une activité professionnelle très hétérogène et avec une grosse variabilité en termes de taille des exploitations, des modes d'élevage, de situation où l'activité en circuit court est secondaire ou principale, de mode de transformation et de commercialisation... Il est très délicat d'établir des profils « types ». Cette étude a permis de balayer la plupart des organisations rencontrées sur le territoire. Elle montre clairement que pour mettre toutes les chances de son côté, il faut :

- > être capable d'assumer une charge de travail importante (minimum 20 à 22 h/porc) + gestion administrative ;
- > connaître son coût de revient « complet » pour bien définir ces prix de vente (valorisation optimale par porc) ;
- > bien choisir ses modes de commercialisation (ferme, marchés, autres) ;
- > bien connaître sa clientèle potentielle : profil, CSP, suivi/relevance, moyens de communication... ●

20h/porc (abattage, découpe, transformation, commercialisation).

85 % sont satisfaits de l'activité circuits courts (travail, rentabilité, relations locales).

94 % recommenceraient si c'était à refaire.

La valorisation moyenne par porc (100 kg) de notre échantillon s'élève à **707 €**. Cela dépend du degré d'élaboration des produits, du mode de vente, des signes de distinction (+++ Races locales, Bio, Plein Air), du coût de revient (vigilance).

Un coût total transformation-vente s'élève en moyenne à **5,5 €/kg** de carcasse. (jusqu'à plus de **7 € en AB**, Races Locales).

Isabelle FROUX

Chambres d'agriculture France
Responsable du service promotion des produits

¹ Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises - ² Institut du porc - ³ Institut technique de l'aviculture - ⁴ Fédération Régionale des Centres d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural - ⁵ Fédération Nationale d'Agriculture Biologique - ⁶ Groupe de recherche en Agriculture biologique



11 fascicules de synthèse

Les résultats de cette enquête ont donné lieu à la publication de documents par type de produits commercialisés, ovins, porcins, bovins, légumes, produits laitiers..., mais également par grande thématique :

- méthode et approche économique
- impacts sociaux
- performances environnementales
- innovations dans les circuits courts

Pour les consulter



ENVIRONNEMENT

UN AIR PUR POUR L'EUROPE

La Commission européenne souhaite réviser sa stratégie sur la pollution atmosphérique. Elle publie un « paquet » de mesures législatives dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air. L'agriculture est ainsi identifiée comme l'un des secteurs devant contribuer fortement à rendre « l'Air plus pur » en Europe.



© Malivan - Fotolia.com

La pollution est un sujet préoccupant comme l'indiquent les résultats de l'Eurobaromètre sur l'attitude des Européens par rapport à la qualité de l'air. Selon ces résultats, une majorité d'Européens (56 %) considèrent que la qualité de l'air s'est détériorée ces dix dernières années. Ce chiffre atteint 81% en Italie, et 70 à 75% en France, en Grèce, en Hongrie, en Espagne ou en Roumanie.

DES POLITIQUES AMBITIEUSES ...

Seulement 25 % des Européens sont aux faits des normes européennes et de qualité de l'air et d'émission, toutefois plus de la moitié d'entre eux considèrent que ces réglementations devraient être renforcées. La Commission européenne

souhaite ainsi la mise en place de politiques ambitieuses au niveau des Etats membres dont elle assurerait la bonne coordination et la bonne mise en œuvre, par le biais d'un cadre réglementaire au niveau communautaire. Elle a ainsi publié : une communication ; deux propositions de directives (une modification de la directive fixant les Plafonds d'émissions nationaux (PEN) et une nouvelle directive limitant les émissions de certains polluants provenant des installations de combustion de taille moyenne (puissance thermique entre 1 MW et 50 MW). Elle a, de plus, rédigé une proposition de résolution du Conseil pour ratifier l'amendement au protocole de 1999 (Göteborg) sur la pollution atmosphérique.

... EN CIBLANT LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

L'analyse d'impact réalisée par la Commission note que l'agriculture est responsable à hauteur de 90 % des émissions d'ammoniac et de l'eutrophisation en Europe.

La Commission considère que peu d'actions politiques ont été, jusqu'à aujourd'hui, menées pour réduire les émissions d'ammoniac, les dispositions de la directive PEN étant trop faibles et les soutiens peu nombreux au travers des mesures de la PAC. ●

L'engagement de la commission européenne



Janez Potocnik, Commissaire européen à l'Environnement

« La qualité de l'air est l'une des principales préoccupations de nombreux citoyens. Des enquêtes relèvent qu'une large majorité d'Européens a parfaitement conscience de l'impact de la qualité de l'air sur la santé et réclame des autorités publiques qu'elles agissent aux niveaux européen, national et local, même en période d'austérité et de crise. Je suis prêt à répondre à ces préoccupations au travers de la révision de la politique de la qualité de l'air par la Commission. »

75%

des Français considèrent que la qualité de l'air s'est détériorée

Les investissements et les réductions déjà réalisés par le secteur agricole



© Mareaux M.C., CA 64

Pour les représentants du secteur agricole français et européen, la stratégie européenne de lutte contre la pollution atmosphérique devrait reconnaître les efforts déjà consentis par les agriculteurs. Les pratiques agricoles ont évolué (la couverture des sols en interculture, les systèmes de culture intégrés). Elles ont permis de réaliser des progrès, tels que la réduction de l'utilisation d'engrais azoté, une meilleure gestion des

effluents d'élevage, la réduction de la consommation de carburant permettant de réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques. Ainsi entre 1990 et 2011 les émissions d'ammoniac ont diminué de 20 % en Allemagne, de 30 % au Danemark et de 58 % en Estonie (rapport sur le statut de la Directive PEN de 2012).

L'Union européenne devrait aussi, selon le secteur agricole, assurer une meilleure cohérence de ses politiques relatives à la pollution atmosphérique, relatives au changement climatique et à la gestion de l'eau. Une stratification des réglementations pourraient être dommageables pour les actions encourageantes qui sont menées au sein du secteur (meilleure gestion de l'alimentation animale, du fumier...).

La France : mauvais élève européen

En France, les seuils de protection de la santé humaine, fixés par la réglementation européenne sont dépassés **pour 5 des 8 familles de polluants réglementés, contre en moyenne 3** pour les autres Etats membres. La France se classe **au 15^{ème} rang** des états membres. Le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas sont les pays les plus actifs dans la lutte contre la pollution atmosphérique notamment par le biais de mesures mises en œuvre au niveau de l'agriculture.

Source : rapport du Commissariat général au développement durable sur la « qualité de l'air en 2011 dans les 27 pays d'Europe »

OBJECTIFS EUROPÉENS

L'Union européenne prévoit à l'horizon 2030 un niveau élevé de réduction des émissions des principaux polluants que sont les PM, CH₄ ou les NH₃ avec une réduction des plafonds dans chacun des Etats membres de l'UE. (Pour la France (par rapport à 2005) : réduction de - 25 % des plafonds en CH₄, - 70 % en NO_x, - 78 % en SO₂, - 29 % en NH₃). La réalisation de ces objectifs devra se faire sur la base de mesures réglementaires

contraignantes ou non. L'Union européenne, souhaite qu'à l'horizon 2030 des mesures puissent être prises pour la réduction des émissions de l'agriculture. Ces efforts de réduction devraient ainsi améliorer d'un tiers les progrès réalisés en termes de santé et réduire de moitié l'eutrophisation (- 35 % de surface eutrophisée).

LE PAQUET « UN AIR PUR POUR L'EUROPE » :

→ D'ici à 2030, les Etats membres devront se conformer aux engagements

de réduction des émissions fixées pour 2020 (sur la base du protocole de Göteborg) avec des objectifs intermédiaires en 2025.

→ Les Etats membres devront adopter et mettre en œuvre un programme national de contrôle de pollution de l'air, de façon à respecter les objectifs de réduction des émissions et ce programme devrait inclure des mesures applicables au secteur agricole pour réduire les émissions de PM(2.5) et d'ammoniac. Ainsi, en ce qui concerne les émissions d'ammoniac, les Etats membres devront établir un guide national de bonnes pratiques couvrant : la gestion de l'azote, des stratégies d'alimentation du bétail, la transformation du lisier faible en émission et des systèmes de compostage... Ce programme national devra être mis à jour tous les deux ans.

→ Les Etats membres devront aussi soumettre les installations de combustion moyenne émettrices de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de particules à la nouvelle directive européenne.

Les Etats membres devront adopter et mettre en œuvre un programme national de contrôle de pollution de l'air, de façon à respecter les objectifs de réduction des émissions



© Yuan Kmit, Fotolia.com



RENDEMENTS EN GRANDES CULTURES UNE STAGNATION FORTEMENT INFLUENCÉE PAR LE CLIMAT

L'année de début de stagnation des rendements en blé est estimée à 1996

© Pixamo - fotolia.com

10

Après avoir fortement progressé, les rendements des grandes cultures stagnent en France, comme en Europe. Ce phénomène s'accompagne d'une variabilité inter annuelle marquée. Les effets du climat expliqueraient en grande partie cette situation pour le blé. Les rendements du maïs semblent, pour l'instant, toujours en hausse alors que ceux du pois protéagineux reculent.

+1,2
q/ha/an

ÉVOLUTION DU RENDEMENT
EN BLÉ DE 1955 À 1995

UNE AUGMENTATION SUR LONGUE PÉRIODE MAIS UN PLAFONNEMENT POUR LE BLÉ

Entre 1950 et 1990, les rendements des céréales en France ont connu un essor important. Ainsi, pour le blé, le rendement moyen est passé de 25 q/ha à 70 q/ha en trente ans. L'INRA a estimé que sur la période 1955-1995, l'augmentation des rendements a suivi un taux annuel d'environ + 1,2 q/ha/an. Si cette tendance avait continué au même rythme, les rendements seraient aujourd'hui 10 à 20 quintaux supérieurs à leur niveau actuel (voir graphique 1).

L'année de début de stagnation des rendements du blé est estimée à 1996¹ pour la France, avec des différences selon les départements. Par exemple, les rende-

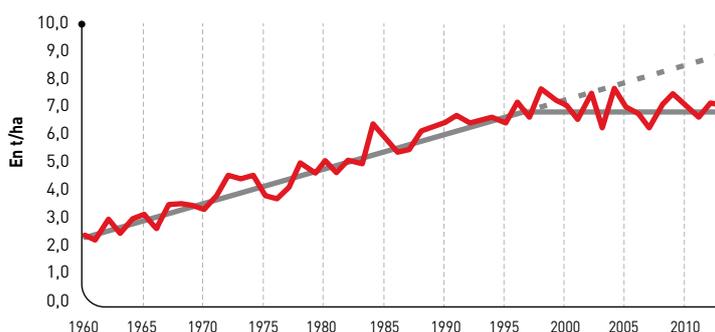
ments auraient commencé à stagner en 1989 dans le Puy De Dôme, en 1993 dans la Haute-Vienne et en 1998 dans l'Oise.

En 2013, les rendements français en blé tendre ont été relativement importants avec 74 q/ha (en hausse de 3,4 % par rapport à la campagne précédente et de

3,3 % par rapport à la moyenne quinquennale 2008 à 2012).

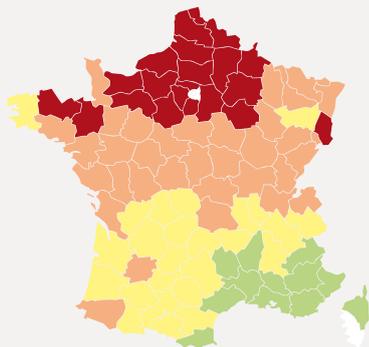
Depuis 10 ans, les rendements moyen du blé en France sont restés compris entre 64 q/ha et 78 q/ha, avec des disparités départementales importantes.

Évolution des rendements du blé tendre en France



2100 : source : SSP

Carte des rendements du blé tendre par département



Rendement du blé tendre

Moyenne 2010-2011-2012

- Pas de données
- Entre 60 et 70 q/ha
- Moins de 45 q/ha
- Entre 70 et 92 q/ha
- Entre 45 et 60 q/ha

DES ÉVOLUTIONS DIFFÉRENTES SELON LES ESPÈCES, LES RENDEMENTS DU MAÏS PROGRESSENT

L'orge d'hiver, le blé dur, le colza et le tournesol voient également leurs rendements stagner depuis le milieu des années 90. Des essais des variétés en tournesol montrent un potentiel de hausse du rendement de + 0,5 q/ha/an. Cependant sa surface se réduit depuis le début des années 1990 et cette culture se serait concentrée sur des sols à potentiel agronomique plus faible². Mais toutes les cultures n'ont pas connu une telle évolution. Pour le maïs les rendements semblent continuer d'augmenter après une période de baisse au début des années 2000. Les rendements en sucre pour la betterave sucrière continuent aussi d'augmenter depuis 20 ans. Le pois protéagineux, n'a pas connu de hausse de ses rendements au cours des

20 dernières années. Les rendements observés ont même tendance à diminuer. Ce plafonnement des rendements conduit à une stabilisation de la production en France car les surfaces en céréales et oléo-protéagineux progressent peu, dans un contexte de diminution de la SAU totale.

LES EFFETS DE LA SÉCHERESSE

Les vagues de chaleur et les sécheresses sont mises en cause par les agronomes. Le pois protéagineux, dont les rendements ont diminué, est d'ailleurs une des espèces de grandes cultures les plus vulnérables au manque d'eau mais aussi à l'excès hydrique. L'Etude de la Stagnation des Performances et des Rendements Agronomiques (ESPERA) conclut que le climat a un impact significatif dans la stagnation des rendements. En effet, les stress hydrique et thermique sont des facteurs limitants de développement des plantes. Selon P. Gate³, le déficit hydrique pendant la montaison ainsi que le nombre de jours avec des températures excessives expliqueraient les variations inter-annuelles de rendement observées dans la plupart des régions de France. Or, ce type de phénomène tend à s'accroître. Météo France et l'INRA estiment que les sécheresses et les vagues de chaleurs seront plus fréquentes et plus intenses à l'avenir.

UNE RÉDUCTION DE LA DIVERSITÉ DES CULTURES

La réduction de la diversité des cultures au sein des rotations est une autre piste pour

expliquer une partie de l'évolution des rendements. La part des légumineuses avant la culture de blé diminue à partir de 1999, au profit du colza, ce qui affecte le rendement du blé à la baisse. Le pourcentage de blé après colza a progressé entre 1993 et 2000 selon une enquête réalisée par la coopérative AXEREAAL⁵. Depuis 2000, il reste cependant relativement stable. Selon ces mêmes enquêtes agronomiques menées par Axereal, le pourcentage de sols cultivés sans labour a progressé entre 1995 et 2005 et semble stagner depuis. Or, d'après les enquêtes Pratiques Culturelles de 2006 et de 2011, « les parcelles sans aucun labour sur les cinq dernières campagnes ont un rendement un peu inférieur à celles qui sont retournées chaque année⁶ ». Cependant, les écarts de rendements sont variables entre cultures et selon les années. Cet indicateur ne doit pas faire oublier que l'agriculture de conservation, basée sur le non labour associé à la couverture du sol et à des rotations culturales longues améliorent d'autres performances économiques et environnementales⁷.



© Ourzik A - Chambres d'agriculture, Ca Vienne

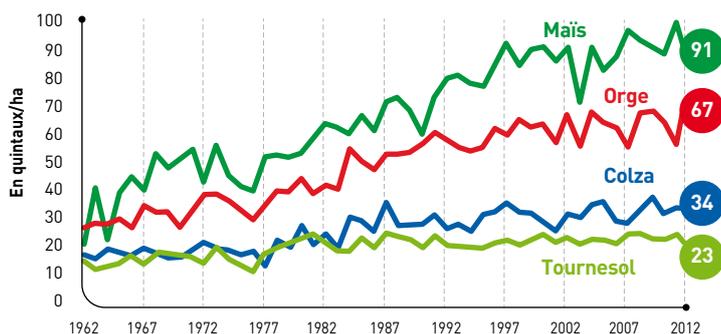
11

Les raisons de la stagnation

Au-delà de la relocalisation de certaines cultures en fonction des avantages agronomiques et de la diminution de la SAU, plusieurs raisons sont mises en avant :

- les conditions climatiques
- les pratiques culturales
- la génétique
- la consommation d'intrants
- les politiques publiques

Évolution des rendements en France



1550 : source : FAO

1 Séminaire ESPERA : Etude de la Stagnation des Performances et des Rendements Agronomiques Paris-7 octobre 2013. Test de Fisher entre un modèle linéaire et un modèle linéaire avec plateau, stagnation significative. 2 SF. Salvi et A. Pouzet, CETIOM, Académie d'Agriculture de France, séance du 5 mai 2010. 3 Directeur scientifique d'Arvalis, Institut du végétal. 4 N. Schaller, Centre d'études et de prospective, Analyse N° 61 - Septembre 2013. 5 Enquête sur 200 à 250 parcelles par an sur 3 départements (18, 36 et 58). 6 N. Schaller, Centre d'études et de prospective, Analyse N° 61 - Septembre 2013. 7 Diminution du temps de travail et des charges de mécanisation, amélioration de la vie du sol, diminution de l'érosion, ... cf. N. Schaller, Centre d'études et de Prospectives, « Agriculture de conservation », Analyse N°61 - Septembre 2013

●●● LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

La fertilisation est également citée comme un facteur d'évolution du rendement. La baisse des volumes d'engrais et de produits phytosanitaires après la réforme de la PAC correspond à la période de début de stagnation des rendements dans certains départements. La baisse des prix des céréales liée à cette réforme aurait ainsi conduit les agriculteurs à mieux raisonner leurs apports d'intrants, à la recherche de l'optimum économique,

puis les années 2000. En revanche, pour les engrais potassiques, la dose moyenne diminue fortement (- 50 % entre le début des années 1990 et 2012) et le pourcentage d'agriculteurs enquêtés qui font l'impasse augmente.

LE PROGRÈS GÉNÉTIQUE NON REMIS EN CAUSE

En revanche, la recherche génétique ne serait pas en cause dans la stagnation des rendements. Le progrès génétique est évalué entre 10 et 15 q/ha entre 1990

l'évolution des rapports de prix et on observe un très léger tassement de la quantité d'intrants variables comme l'engrais ou les pesticides à l'hectare⁸ ».

UNE STAGNATION DANS LA PLUPART DES AUTRES PAYS

Les rendements en blé des pays de l'UE sont parmi les plus élevés au monde, notamment aux Pays-Bas, en Belgique, en Irlande, au Royaume-Uni et en France. Les autres pays européens connaissent également une stagnation des rendements de blé, sauf en Allemagne (en lien avec la réunification) et en Europe du Sud (prédominance du blé dur). En revanche, les rendements de blé ont continué à augmenter aux États-Unis après 1996 avec une productivité des intrants en hausse. Les rendements en France et en Europe restent très supérieurs à ceux des États-Unis (30 q/ha) en lien avec une pratique plus intensive en France qu'aux États-Unis. J.P. Butault indique en effet que les volumes d'intrants par hectare sont plus élevés en France.

La question de la stagnation des rendements pose donc celle du volume de la production car l'évolution des surfaces reste limitée. Mais la France, premier exportateur européen de céréales, dispose de nombreux atouts pour rester compétitif dans le secteur des grandes cultures et répondre aux demandes du marché en quantité mais aussi en qualité (taux de protéines qui doit se redresser en blé dur, ...). ●

Les rendements du blé en France et en Europe restent très supérieurs à ceux des États-Unis (30 q/ha)

et non du maximum de rendement. Cela serait particulièrement vrai pour le blé en raison de l'importance de l'effet proportionnel dans le rendement. Toutefois, même si la dose d'azote par hectare a un peu diminué depuis 2000, il est mieux utilisé par la culture grâce à un fractionnement des apports selon P. Gate (Arvalis). D'après la dernière enquête sur les pratiques culturales du SSP⁹ (2011), le pourcentage des surfaces qui ont eu 3 apports ou plus est de 66 % pour le blé tendre, de 79 % pour le blé dur et de 29 % pour l'orge. Pour les engrais phosphatés, une enquête d'Axéral présenté lors du Séminaire ESPERA en décembre 2013, la dose décroît légèrement mais le pourcentage d'impasse reste globalement stable de-

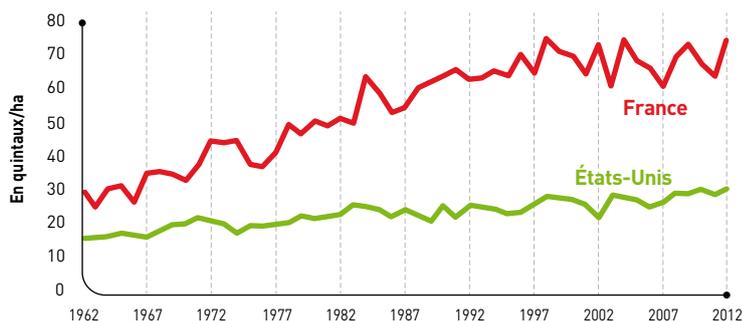
et 2008, selon Arvalis. Mais ces bénéfices sont absorbés par l'évolution du climat et les conduites de culture. La recherche mondiale porterait cependant plutôt sur le maïs ou le soja, des cultures moins présentes en France.

Au-delà de ces raisons agronomiques, J.P. Butault (INRA-SAE2, AgroParisTech) met en avant la stagnation de la productivité globale en France. Entre 1985 et 1995, le volume d'intrants par hectare diminue en France alors que les rendements continuent de progresser. Selon J.P. Butault, la stagnation des rendements ne provient pas d'un changement des pratiques des agriculteurs. « Il n'y a pas eu de désintensification induite par

Viviane PONS-THEVENOT

Direction économie des agricultures et des territoires
Chambres d'agriculture France

Le rendement du blé



23 : source : FAO

⁸ INRA Sciences Sociales N°4-5/2011 - Février 2012.

Sources : Isabelle Savini, « Les rendements des grandes cultures stagnent-t-ils ? » - INRA magazine N°9 - juin 2009. Séminaire ESPERA, Etude de la Stagnation des Performances et des Rendements Agronomiques, octobre 2013. Séance du 5 mai 2010 de l'Académie d'Agriculture de France. Jean-Pierre Butault, Vincent Réquillart, INRA, « L'agriculture et l'agroalimentaire français à la recherche d'une compétitivité perdue », INRA Sciences Sociales N°4-5/2011 - Février 2012. P. Gate, « Adapter les cultures aux sécheresses et aux températures », La jaune et la rouge, n°679-2012. ⁹ SSP : Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture

L'AGRICULTURE INNOVE AUX PORTES DES GRANDES MÉTROPOLES

Pauline TEYSSIER-METGE,
Yousri HANNACHI (APCA),
Patrice FEBVRET,
Fabienne DEVEZE,
Françoise CHANCEL
(Chambre d'agriculture
interdépartementale
d'Île-de-France),
Mathieu NOVEL
(Chambre d'agriculture
du Rhône),
Monique SIX,
Katia ROLLAND
(Chambre d'agriculture
Nord-pas-de-Calais),
Serge BONNEFOY,
Adélie CHENOT
(Terres en Ville).

- 15 MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE AUX PORTES DES VILLES
- 16 UNE SOLUTION D'IRRIGATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SECTEUR PÉRIURBAIN
- 17 LES ROBINS DES CHAMPS : DES CÉRÉALIERES CRÉENT UNE FILIÈRE LOCALE BLÉ-FARINE-PAIN
- 18 BIOGAZ PÉVÈLE : UN MÉTHANISEUR COLLECTIF RELIÉ AU RÉSEAU DE GAZ NATUREL
- 19 UN ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION À LA FERME POUR RÉCONCILIER L'ÉLEVAGE PORCIN ET LES URBAINS
- 20 LE POMME-DRIVE® : UNE FAMILLE D'ARBORICULTEURS INNOVE DANS SA COMMERCIALISATION
- 21 UN FONDS À RISQUE POUR RECRÉER LA VALEUR AJOUTÉE ENLEVÉE À L'AGRICULTURE
- 22 LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ACTRICES DE L'INNOVATION AGRICOLE PÉRIURBAIN
- 23 APRÈS GAMAI LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOUJOURS MOBILISÉS
- 24 ZOOM SUR LA QUESTION FONCIÈRE
DÉPASSER LES PROBLÉMATIQUES PÉRIURBAINES
UN TREMLIN POUR LA SUITE



Christophe HILLAIRET

Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, du Groupe Périurbain de l'APCA et du Comité de pilotage du projet GAMAI.

14



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE
FRANCE
RHÔNE
NORD-PAS DE CALAIS
ILE-DE-FRANCE



Avec la contribution financière
de compte d'affectation spéciale
développement agricole et rural



AGRICULTURE PÉRIURBAINE : TERREAU D'INNOVATIONS

Malgré une diminution de 3 % des surfaces agricoles en 10 ans, l'agriculture est toujours bien présente aux portes des villes. Aujourd'hui les exploitations que l'on peut qualifier de périurbaines représentent plus des trois quarts des exploitations agricoles, contre 44 % en 2000.

L'agriculture a toujours su innover pour s'adapter : au climat, aux ressources, au contexte économique et réglementaire. Les élus prennent conscience des atouts de l'activité agricole sur leur territoire. Au-delà de son rôle économique, elle remplit des fonctions sociales et d'aménagement équilibré du territoire.

L'agriculture péri-urbaine, par sa proximité avec la ville, est particulièrement interpellée pour répondre à ces enjeux. Elle doit cependant le faire dans un contexte particulier : incertitude sur le devenir des terres agricoles, disparition des infrastructures amont et aval des filières, circulations et logistique contraintes...

L'innovation dans l'agriculture des grandes aires métropolitaines permet parfois de dépasser ces difficultés et mérite donc d'être découverte, mise en avant, analysée, appuyée pour l'aider à se développer. C'est l'objectif affiché du projet GAMAI (Grandes Aires Métropolitaines et Agriculture Innovante).

La dynamique de ce projet a permis la tenue de réflexions et discussions très riches avec tous les acteurs du développement. Celles-ci ont abouti à de nombreuses recommandations pour favoriser ces innovations. Il importe maintenant de transformer l'essai et d'aller plus loin dans leur application :

- > en poursuivant l'échange d'expériences entre les territoires, pour que réseaux et porteurs de projets économisent du temps et de l'argent dans leur recherche d'idées et de solutions à leurs questions ;
- > en mobilisant les réseaux agricoles pour accompagner les collectivités volontaires dans l'établissement d'un vrai programme de développement de leur agriculture, dans le respect de leur territoire, et de leur économie ;
- > en comblant le retard de nos politiques publiques en matière de soutien à l'investissement dans l'agriculture des territoires péri-urbains.

Le seul dispositif reconnaissant l'agriculture périurbaine est, aujourd'hui, la DJA¹. Il est incompréhensible que les politiques publiques n'aient pas encore intégré la réalité de la pression urbaine sur l'agriculture pour lever les contraintes qui s'opposent à ces agriculteurs, en particulier en matière d'aménagement, encourager et participer à un investissement appuyé dans les projets d'exploitations existants dans ces territoires.

Afin d'élaborer des politiques adaptées à l'agriculture périurbaine, il sera certainement nécessaire de viser l'échelle européenne. Il faut y travailler dès aujourd'hui afin d'obtenir des résultats dans la programmation de la PAC en 2020. ●

¹ Dotation Jeunes Agriculteurs

MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE AUX PORTES DES VILLES DÉPASSER LES CONTRAINTES DU PÉRIURBAIN PAR L'INNOVATION

L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) a piloté ces 12 derniers mois le projet GAMAI- Grandes Aires Métropolitaines et Agriculture Innovante. Son originalité : envisager les grandes métropoles comme la préfiguration de ce qui pourrait se passer dans d'autres territoires périurbains.



Les exploitations agricoles situées dans les aires d'attraction des grandes métropoles sont soumises à des pressions et des demandes exacerbées en biens et services.

Pour poursuivre leur activité, les agriculteurs doivent s'y adapter, au niveau :

- > de leur exploitation (foncier, organisation, pratiques, diversification...),
- > des conditions de production,
- > de la création de valeur (nouveaux débouchés de vente, nouveaux services, contractualisation avec des collectivités...).

**En 2010, 77 %
des exploitations
étaient situées
en zone urbaine ou
périurbaine, contre
44 % en 2000.**

Le projet GAMAI proposait ainsi :

- > d'identifier les innovations des porteurs de projets en agriculture périurbaine autour des grandes métropoles ;
- > de tirer les enseignements pour les actions des Chambres d'agriculture en termes d'accompagnement de l'innovation ;

Un premier travail de recensement des projets innovants dans chacun des territoires concernés a ainsi été conduit par les conseillers des Chambres d'agriculture. Durant une période relativement

32 Projets innovants repérés dans les 3 territoires étudiés par le projet GAMAI



© Giuseppe Porzani - Fotolia.com

courte, ils ont identifié, avec leurs collègues et leurs partenaires, des projets entrant dans le large champ d'innovation défini par le Comité de pilotage GAMAI¹.

32 projets ont ainsi été repérés : il ne s'agit bien évidemment pas d'une liste exhaustive mais elle permet d'appréhender la diversité des innovations potentielles. Quinze d'entre eux ont été sélectionnés, cinq par territoire, sur lesquels une enquête approfondie a été menée afin de comprendre les motivations des porteurs de projet, la stratégie d'exploitation, les conditions de réussite, les leviers d'action, l'accompagnement technique ou encore le soutien des politiques publiques.

Retrouvez dans les pages 16 à 21 un aperçu de 6 de ces projets. ●

3 Chambres d'agriculture
3 Territoires

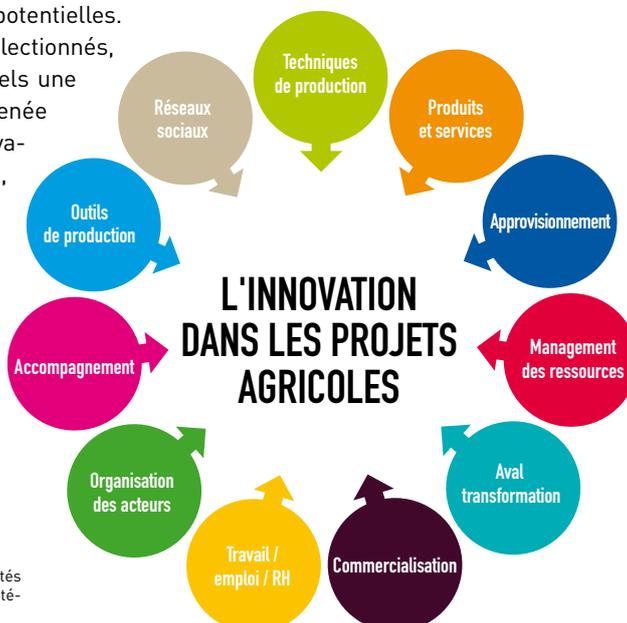
Le projet GAMAI impliquait trois Chambres d'agriculture (Ile de France, Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais) pour trois territoires d'étude : **la région Ile-de-France, le Scot de Lyon et le Scot de Lille, ainsi que l'association Terres en Villes.** Ce projet était soutenu par le Ministère de l'Agriculture.



Région Ile-de-France

SCOT de Lille

SCOT de Lyon



¹ Les structures membres du Comité de pilotage GAMAI : Ministère de l'Agriculture, Assemblée des Communautés de France, Laboratoire Mosaïques - UMR Lavue - Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, les services Qualité-alimentation et Développement-formation de l'APCA.

UNE SOLUTION D'IRRIGATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SECTEUR PÉRIURBAIN



L'exploitation en chiffres

Jean-Yves BARGE et Jean-Claude SERTIER, associés de la SARL La croix d'Azieu à Genas.



- 19 ha prairies de fauche
- 168 ha céréales
- 39 ha oléo-protéagineux

- > Exploitation irrigable à **50 %**
- > Agriculture de conservation : **100 %** Non-labour et semis direct sous couvert



© SARL La croix d'Azieu à Genas

Pratiquant le non-labour depuis 6 ans, deux céréaliers de l'Est lyonnais, ont choisi d'expérimenter en 2012, un système d'irrigation en goutte-à-goutte enterré. Cette solution apparaît particulièrement intéressante à divers points de vue.

Un contexte tendu

Exploitants associés à Genas, **Jean-Yves BARGE** et **Jean-Claude SERTIER** sont confrontés à la pression sociale notamment sur la consommation d'eau en agriculture, à la multiplication des usages et au vandalisme. De plus, le contexte périurbain complexifie l'irrigation (parcellaire morcelé, parcelles biscornues) et augmente le risque de voir les promeneurs circulant le long des parcelles se faire arroser les jours ventés. Dans le prolongement de leurs choix agronomiques orientés vers l'agriculture de conservation, ils trouvent dans la technique de l'irrigation au goutte-à-goutte enterré une solution particulièrement adaptée qu'ils ont choisi d'expérimenter depuis 2012. La recherche de financements a été l'étape la plus difficile du montage du projet, car leur initiative « ne rentrait pas dans les cases ». Le projet a finalement été aidé dans le cadre du programme PSADER-PENAP grâce au concours de la Chambre d'agriculture.

FORCES

Pérennité de l'installation : durée de vie du système, fonction de la qualité de l'eau, estimée entre 15 et 20 ans.

Economie d'eau : entre 25 et 30 % de la consommation totale annuelle. Economie de temps, de main d'œuvre et d'azote (Retour sur investissement estimé entre 5 et 7 ans)

Aspect visuel de l'irrigation effacé : amélioration de l'image de la maïsiculture

Développement moindre des adventices

Toute la parcelle, même biscornue, est irriguée

Limitation des risques de conflits d'usage

LIMITES

Coût d'installation élevé dépendant de la topographie, de la forme de la parcelle et du débit d'eau, varie de 4000 à 5500 €/ha

Pas assez de capillarité pour irriguer le maïs au moment de la levée et pas assez de racines pour atteindre le goutteur. L'enrouleur peut être nécessaire certaines années en début de campagne.

Problème du foncier à anticiper : nécessite d'avoir des garanties de pouvoir exploiter la parcelle équipée au moins pendant 15 ans

Risque de compaction du sol

Comment ça marche ?

- > Une parcelle de **4,58 hectares** a été équipée avec un système composé de tuyaux espacés de 1,1 m, enterrés à une profondeur de 30 cm et reliés à un système de vidange.
- > Des goutteurs sont situés **tous les 50 cm pour un débit de 1,3 mm/h**.
- > Différents instruments permettent d'optimiser le pilotage de l'irrigation et la collecte de données pour juger de l'efficacité du dispositif : **sondes, compteur, station météo**.

Environ

50 ha

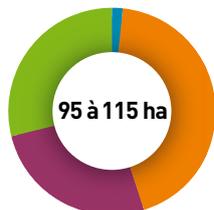
ÉQUIPÉS DE GOUTTE-À-GOUTTE ENTERRÉ EN 2012 SUR MAÏS ET 110 HA SUPPLÉMENTAIRES EN 2013 (SOURCE ARVALIS).

LES ROBINS DES CHAMPS : DES CÉRÉALISERS CRÉENT UNE FILIÈRE LOCALE BLÉ-FARINE-PAIN



L'exploitation en chiffres

Romain LALICHE,
responsable
de l'EARL Sous
les Vignes à Genas,
principal leader
de la création
des **Robins des
Champs**.



- 2 ha prairie permanente
- 40 à 50 ha culture de maïs
- 20 à 30 ha blé écoulé à terme à 100 % dans la filière Robins des Champs
- 33 ha colza, orge et pois protéagineux



En 2011, dans un contexte de prix des céréales très volatil et soucieux de prouver que les grandes cultures ont également leur place en périurbain, six agriculteurs de l'Est lyonnais, emmenés par Romain Laliche, s'associent à un boulanger afin de créer une filière de production de blé transformé et commercialisé par des partenaires locaux. Après un marché test prometteur conduit en 2012, ils développent en partenariat avec la minoterie Dupuy Couturier située à proximité, le projet de vente d'une gamme de farines sous la marque « **Les Robins des Champs** ».



Le projet

Historique

2011

Six agriculteurs de l'Est lyonnais et un boulanger s'associent. Étude de faisabilité et marché test accompagnés par la Chambre d'agriculture du Rhône.

2012

Création et promotion de la marque **Robins des Champs** : animations en boulangerie, site internet... Les premiers boulangers commencent à utiliser la farine de la marque.

2013

Trente boulangers de la région lyonnaise s'approvisionnent auprès de la filière locale. Un boulanger lauréat du prix de la meilleure baguette lyonnaise avec la farine **Robins des Champs**.

2014

Valorisation de la totalité de la récolte de blé produite par les agriculteurs. Recherche d'autres circuits de commercialisation de la farine.

Les +

- > Sécuriser la valorisation du blé à travers une filière courte.
- > Être acteur de cette filière avec des partenaires.
- > Communiquer auprès des consommateurs sur les cultures céréalières locales et sur l'agri-culture conventionnelle.



Plus d'infos sur
www.lesrobinsdeschamps.fr

L'Est lyonnais,
une zone prioritaire de
développement urbain,
une menace pour les
terres agricoles

- > Disparition d'une grande partie des terres agricoles d'ici 20 à 30 ans.
- > Location des terres agricoles souvent précaire.
- > Des parcelles morcelées, éloignées les unes des autres...

et aussi une opportunité
pour les exploitants

- > Existence de zones agricoles préservées pour une durée supérieure à 30 ans (PAEN).
- > Possibilité de développement de filières locales en réponse à la demande des consommateurs.

BIOGAZ PÉVÈLE : UN MÉTHANISEUR COLLECTIF RELIÉ AU RÉSEAU DE GAZ NATUREL



Quelques chiffres

Pierre POLLET, associé du GAEC des Acacias à Wannehain, gérant de la SARL Biogaz.



- 20 ha maïs fourrage
- 15 ha prairies permanentes
- 4 ha prairies semées pour troupeau
- 35 ha pommes de terre
- 35 ha blé
- 10 ha tabac blond
- 8 ha betteraves

- > Une 50^{aine} de vaches laitières
- > 600 000 l de lait /an
- > 5 emplois
- > Certifiée ISO 14001 depuis 2004



Après 10 ans d'activité d'ingénieur mécanicien en bureau d'études, Pierre POLLET décide de s'installer sur l'exploitation familiale à la suite du départ en retraite de son père. Désireux de conserver une part de son métier d'industriel et de remplir son devoir d'éco-citoyen, il monte le projet de construire un méthaniseur collectif en association avec d'autres éleveurs locaux pour valoriser les effluents d'exploitation. Le projet ayant la particularité de se situer à proximité de Lille, il est envisagé d'injecter le méthane épuré directement dans le réseau de gaz naturel. La concrétisation de ce projet rencontre de nombreuses difficultés, que Pierre POLLET et ses partenaires ont su dépasser.

Le projet

Historique

2010

Étude de faisabilité, avant-projet, développement des procédés de digestion des fumiers secs et d'épuration du biogaz.

2011

Rapprochement des 7 partenaires agricoles et des 5 partenaires industriels. Création de la SARL Biogaz Pévèle.

2012

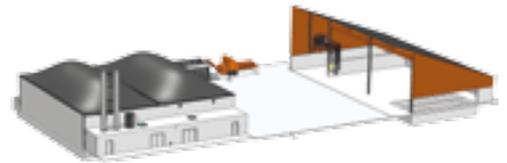
La Chambre d'agriculture du Nord réalise le dossier de déclaration de l'ICPE1 à la préfecture (500 ha pour 100 parcelles). Dépôt de la demande de permis de construire.

2013

Obtention du permis délivré par la préfecture et construction.

2014

Mise en route de l'unité de méthanisation.



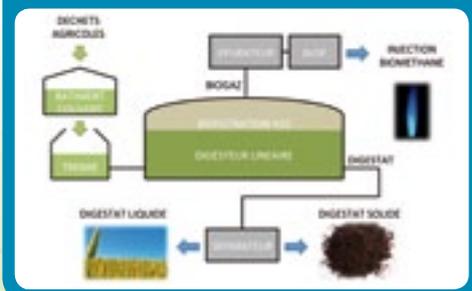
2,2 millions d'euros de budget

Les +

- > Réduction des engrais azotés : économie de 120 t/an d'ammonitrate partagée sur 7 exploitations.
- > Suppression des nuisances olfactives.
- > Réduction des gaz à effet de serre et de la pollution par les nitrates.
- > Valorisation des déchets agricoles locaux.
- > Développement d'une activité régionale nouvelle et pérennisation des emplois agricoles.

Comment ça marche ?

- > 10 000 t/an de déchets agricoles et agro-industriels : fumiers de bovins et de chevaux, résidus d'endiveries, déchets de pommes de terre et de céréales.
- > 6 000 MWh/an de biométhane.
- > 9 000 t/an de digestat agricole épandus sur 500 ha.



UN ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION À LA FERME POUR RÉCONCILIER L'ÉLEVAGE PORCIN ET LES URBAINS



Quelques chiffres



3 associés de l'EARL
La Flamanderie :
Bernard DEMAN
et ses 2 fils,
Gonzague et
Jean-Roch.



- 50 ha de prairies + locations
- 15 ha blé
- 15 ha orge
- 32 ha maïs
- 15 ha féverole

Capacité de production de l'élevage :
2 300 équivalents porc soit 360 porcs toutes les 3 semaines



En 2002, Gonzague DEMAN s'installe sur l'exploitation familiale en élevage porcin et crée à cette occasion un atelier de découpe et transformation à la ferme avec l'espoir de changer le regard des citoyens et urbains proches sur cette production souvent décriée.

Le projet

- > **En 2002**, à l'occasion de son installation, Gonzague souhaite faire sa place dans l'exploitation familiale. Par ailleurs, il cherche à **redorer l'image du métier d'éleveur porcin** en créant du contact avec les consommateurs. La proximité avec Lille et la taille suffisante du village les orientent vers la transformation à la ferme et la vente en circuit court. Gonzague crée un atelier de découpe et de transformation sur la ferme adossé à un point de vente.
- > Actuellement la porcherie est située à Ennevelin, à 7 km du hangar à matériel et de l'unité de transformation installés dans un corps de ferme **au cœur du village de Templemars**.
- > **L'atelier permet aux exploitants de transformer 7 à 10 porcs par semaine** vendus en direct aux consommateurs locaux sous forme de viande découpée mais aussi de produits transformés (charcuterie, boudins...). **Les consommateurs se montrent satisfaits de la qualité des produits**. Par ailleurs, le projet a été accueilli très favorablement par la mairie car il n'y avait plus de boucher installé sur la commune. Un boucher a été embauché il y a quelques mois.
- > Par cette activité, les éleveurs espèrent communiquer sur la production de l'alimentation pour les porcs sur l'exploitation, sur le respect des animaux et leurs pratiques (homéopathie notamment).

7 à 10

PORCS TRANSFORMÉS
ET VENDUS DIRECTEMENT
AU CONSOMMATEUR CHAQUE
SEMAINE, SOIT 1/3 DU CHIFFRE
D'AFFAIRES DE L'EXPLOITATION



L'exploitation s'est intégrée dans le réseau national **Bienvenue à la ferme**

Aide régionale et concurrence locale

Le projet a bénéficié de l'aide régionale au projet innovant (ARPI), une aide à l'investissement destinée aux projets de diversification du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. L'exploitation s'est intégrée dans le réseau national Bienvenue à la ferme, et elle adhère également au circuit de ferme du Parc de la Deule élaboré par le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole et la Chambre d'agriculture.

L'activité de transformation et vente à la ferme souffre de la concurrence d'une importante structure de ventes en circuit court et d'autres vendeurs qui font de l'achat-revente de viande dans le secteur. Sur le territoire du SCOT de Lille, une autre exploitation a créé un atelier de découpe-transformation à la ferme qui fait du porc mais également de la viande de bœuf avec transformation et plats cuisinés et qui est passée aux normes CE il y a un an. Ce sont les seules sur le territoire.

LE POMME-DRIVE® : UNE FAMILLE D'ARBORICULTEURS INNOVE DANS SA COMMERCIALISATION



Quelques chiffres

Nicolas RICHAUDEAU, associé de la SARL « Les Vergers d'Attainville », dans le Val d'oise.



- 12 ha pommes
- 5 ha céréales
- 1,5 ha prunes
- 6 ha poires

- > 800 tonnes de fruits/an.
- > 10 ha de verger aménagés en Pomme-Drive®.
- > La famille gère également depuis 1998, un magasin de producteurs.

Magasin..... 35 % du CA
Pomme-Drive®..... 10 % du CA
Restauration collective... 55 % du CA



Fort d'un historique familial de vente de long terme au plus proche des consommateurs, la famille d'arboriculteurs Richaudeau perpétue la tradition et innove dans le self-cueillette en proposant, dès 2006, aux automobilistes très nombreux du secteur de venir se ravitailler en pommes et autres fruits sur son verger, aménagé spécialement pour eux en Pomme-Drive®.

Le projet

Historique

1996-2006

Aménagement de 10 ha de verger en Pomme-Drive®

- Rachat d'une exploitation.
- Diversification de la production des arbres avec l'aide de la Chambre d'agriculture interdépartementale d'IDF.
- Aménagement pour l'accès aux voitures.

2005

La famille fonde la SARL «Les Vergers d'Attainville»

2006

Ouverture du Pomme-Drive® aux clients et vente de 30 tonnes de fruits.

Depuis 2007

60 tonnes de fruits vendues chaque année au Pomme-Drive®.

2011

Diversification vers la fraise et les petits fruits rouges pour élargir la période de cueillette



Les +

- > Économie de stockage et de main d'œuvre pour la récolte des fruits.
- > Activité vitrine de l'exploitation.
- > Valeur ajoutée maximisée.



Pour en savoir plus :
www.pomme-drive.com



Le principe du Pomme-Drive®

- > Un verger en auto-cueillette ouvert **10 semaines/an.**
- > Entrée du client **en voiture** dans le verger.
- > Parcours en sens unique : **pistes aménagées, fléchées et agrémentées de panneaux pédagogiques.**
- > **Cueillette des variétés** de pommes, poires, prunes.
- > Contrôle, pesée et règlement en caisse (panier moyen 40 kg).
- > Verger **accessible aux handicapés et scolaires** pour activités pédagogiques.

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

en direct des Chambres...

Pays de la Loire

AIR ET AGRICULTURE

SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

Les agriculteurs comme toutes les autres activités humaines ont leur part de responsabilité sur la qualité de l'air. Mais d'où proviennent les émissions d'une manière générale ? Quelles sont leurs conséquences sur la santé ? Quelle est la part liée aux activités agricoles ? Quels sont les leviers pour la limiter ? Autant de questions auxquelles ont cherché à répondre les spécialistes intervenant pour cette première journée régionale organisée en Pays de Loire sur l'air et l'agriculture.

Si les agriculteurs ne sont pas les seuls contributeurs, les gaz émis par l'agriculture sont relativement bien identifiés car assez spécifiques. « En Pays de la Loire, l'agriculture émet 98 % de l'ammoniac (NH₃), 30 % des gaz à effet de serre (GES) mais est responsable de 79 % des GES non énergétiques que sont le méthane (CH₄) et le protoxydes d'azote (N₂O). Enfin les particules fines sont émises pour 1/3 par l'agriculture mais la part d'émissions des particules les plus fines et donc les plus dangereuses n'est que de 15 % pour le secteur agricole. » C'est le tableau dressé par M. Rebours directeur adjoint d'Air Pays de la Loire organisme agréé par le ministère pour la surveillance de l'air de notre région. Mais les phénomènes



de l'air sont complexes, ainsi les particules fines mesurées en Pays de Loire peuvent provenir en partie d'émission d'ammoniac des Pays de l'Est. « Un suivi du pic de pollution survenu en avril 2011 a permis d'évaluer entre 20 et 40 % la part de particules importée » démontre M. Rebours simulation à l'appui.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS POUR 2020

Ce sont sur ces enjeux que se sont concentrés les exposés et débats de la journée. Des enjeux qui n'ont pas échappé à la commission européenne qui souhaite compléter le protocole de Göteborg**, réviser sa directive et fixer de nouveaux objectifs pour 2020. « Ces enjeux internationaux et européens se traduisent par des actions locales » précisait Emmanuelle Bastin, ingénieur Air et Energie de la DREAL*

*DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. ** Protocol de Göteborg signé le 1^{er} décembre 1999 par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-NU) : 26 pays européens, dont la France s'engageant alors à respecter des plafonds d'émissions afin de réduire les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement. Des amendements ont été ratifiés en 2012 pour fixer des plafonds d'émissions 2020 par rapport à 2005 pour 5 polluants: SO₂, NOx, COV, NH₃ (-4%) et PM 2,5. L'Europe souhaite renforcer ces objectifs au travers de la révision de la Directive NEC avec de nouveaux plafonds en 2030.



Parmi les freins l'impossibilité d'introduire des légumineuses lorsque l'on veut utiliser les parcelles pour son plan d'épandage.

Pays de Loire, en annonçant le chantier 2014 du ministère sur la « révision du programme national de réduction des émissions (PREPA) où le secteur agricole sera concerné. « Des discussions sont en cours entre l'APCA et les ministères de l'Ecologie et l'Agriculture » précisait les membres du ministère présents dans l'assemblée, ajoutant que « les objectifs européens sont en cours de discussion et la France sera attachée à fixer des valeurs réalistes par rapport aux leviers possibles en agriculture. » Les leviers sont multiples mais restent limités pour ●●●

●●● un secteur agricole qui ne peut maîtriser tous les paramètres du vivant.

Un potentiel technique maximum de 28 % pour les gaz à effet de serre, et de 10 % pour l'ammoniac était annoncé par Thomas Eglin, ingénieur ADEME nationale qui présentait les scénarios récemment publiés, simulant la mise en œuvre cumulée de 10 mesures à l'échelle de la France.

LES CHAMPS DU POSSIBLE

Que ce soit dans le domaine de l'élevage avicole, porcin ou bovin ou dans le secteur des cultures, les ingénieurs des Chambres d'agriculture et des Instituts techniques ont pu présenter les actions possibles à mettre en œuvre dans les exploitations et au champ.

Les sources d'émission visant l'énergie, l'épandage et l'alimentation sont aussi des actions intéressantes pour améliorer la performance d'une exploitation. « Un brumisateurs dans un bâtiment avicole permet d'abattre de 50 % les taux de poussière mais surtout d'améliorer la performance des animaux en bâtiment » expliquait Dylan Chevalier, ingénieur à la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire. « La maîtrise des épandages par technique de pendillard ou par enfouissement limite la volatilisation de l'ammoniac et augmente l'efficacité de l'azote pour la plante » expliquait Anne-Monique Bodilis, ingénieur chez Arvalis-Institut du végétal. Autant de techniques qui sont des sources de performance pour l'exploitation.

LES FREINS D'UNE RÉGLEMENTATION TROP RIGIDE

Des propositions encourageantes et motivantes pour avancer mais des freins existent notamment liés à une réglementation trop rigide « la réglementation sur le phosphore qui oblige à acheter de l'engrais minéral pour res-



La maîtrise des épandages par technique de pendillard ou par enfouissement limite la volatilisation de l'ammoniac et augmente l'efficacité de l'azote pour la plante

Crédit: HERAUD V. - photographie Chambres d'agriculture CA Vendée

pecter l'équilibre strict de fertilisation en phosphore, l'introduction de légumineuses qui est impossible lorsque l'on veut utiliser les parcelles pour son plan d'épandage » soulignait Anne-Laure Boulestreau-Boulay Ingénieur CRA filière porcine, complété par M. Chevalier indiquant que « les fumiers de volaille compostés par des micro-organismes ne peuvent être homologués alors que cette technique limite la volatilisation ». Le ministère et l'ADEME ont retenu ces

remarques et promettent de relayer ces informations.

C'est dans l'ambition de lever les freins et avec l'envie de communiquer positivement sur ces actions que s'est clos le forum, dans un objectif commun d'allier la triple performance environnementale, sociale et économique. ●

Sarah PETIARD

Chargée de mission Environnement, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

D'OÙ VIENNENT LES GAZ PRINCIPALEMENT ÉMIS PAR LE SECTEUR AGRICOLE

Gaz	Source principale agricole	Contribution de l'agriculture par rapport aux autres secteurs d'activité (source BASEMIS)
CO ₂	combustion des ressources énergétiques fossiles (carburant, gaz...)	2 %
CH ₄	émis lors de la fermentation entérique des ruminants (1/3), de la fermentation des déjections animales au stockage et en bâtiment, ainsi que la restitution des déjections au pâturage	79 %
N ₂ O	émis lors des apports d'azote minéral (90 %) ou organique sur les sols agricoles cultivés ou pâturés, lors de la gestion des déjections en bâtiment et au stockage.	
NH ₃	émis pour 2/3 par les activités d'élevage : bâtiment, stockage, épandage, pour 1/3 par les activités liés aux cultures (fertilisation et sol).	98 %
Particules fines (PM 10)	45 % émis par les activités liées aux cultures - 35 % par les activités liées à l'élevage, le reste est émis par les engins agricoles	37 %
Particules très fines (PM 2,5)	peut provenir de l'ammoniac (précurseur de particules secondaires (NH ₄ NO ₃ , (NH ₄) ₂ SO ₄ ...))	15 %

QUALITÉ DE L'AIR EN AGRICULTURE

L'IMPORTANCE D'UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE



LISE LAMBERT

Ingénieur
Agriculture-
Énergie-Biomasse
- ADEME -
Direction régionale
Pays de la Loire

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE L'ADEME, CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'AIR ?

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire et environnemental important. Il s'agit pour nous d'obtenir, avant tout, des références pour mieux connaître les mécanismes en jeu, avoir un état des lieux plus précis de la situation, identifier les leviers d'actions pertinents et inciter à leur prise en main par les parties prenantes. Connaître pour agir, voilà l'esprit des travaux qui sont actuellement conduits au niveau national, notamment sur le volet agricole avec les différents partenaires professionnels et de la recherche.

QUEL ÉTAIT LE BUT DE L'ORGANISATION D'UNE TELLE JOURNÉE TECHNIQUE ?

L'idée de réaliser cette manifestation dans les Pays de la Loire est née d'un partenariat étroit avec la Chambre régionale d'agriculture. Il était pour nous très important que, ces acteurs d'horizons différents se rencontrent pour partager et échanger sur l'enjeu de la qualité de l'air en agriculture objectif d'ailleurs poursuivi au niveau européen avec le programme « Un air plus pur », (cf. pages 8 et 9). Il importe en effet de faire prendre conscience que la qualité de l'air n'est pas uniquement, comme le sous-tendent certains clichés, le problème des villes et

Il ne s'agit pas donc de créer des doublons et des contraintes supplémentaires mais plutôt d'ajouter une dynamique et des pratiques positives à une réflexion et à des démarches économiques et environnementales globales.

du secteur industriel. La conclusion de cette journée a permis d'acter qu'il est désormais important de faire progresser collégalement cette démarche, ce qui est un point extrêmement positif.

QUELS SONT LES ENJEUX ET LES LEVIERS D' ACTIONS CONCERNANT L'AGRICULTURE ?

Un enjeu majeur pour l'agriculture consiste à réduire les émissions d'ammoniac, qui sont à 97 % d'origine agricole et contribuent à la formation de particules fines à même de poser des problèmes respiratoires. En ce qui concerne l'agriculture, cela passe par une limitation des pertes d'azote par volatilisation lors de gestion des déjections animales dans et en dehors des bâtiments d'élevage, mais aussi l'adoption de bonnes pratiques agricoles lors des phases d'épandages et de fertilisation. Toutes les productions animales et végétales sont donc parties prenantes. Cela concerne aussi toutes les autres activités à même de générer des particules dans l'air, comme les travaux du sol, celles liées aux récoltes, notamment au niveau de l'émission de poussières, toutes activités également de séchage de combustion. Je sortirai la partie particules primaires qui embrouille le message. Cette problématique converge d'ailleurs avec d'autres, dont la recherche de solution est déjà mise en œuvre comme la fertilisation raisonnée, l'atténuation du changement climatique et le respect de la qualité de l'eau. Il ne s'agit pas ici de créer des doublons et des contraintes supplémentaires mais plutôt d'ajouter une dynamique et des pratiques positives à une réflexion et à des démarches économiques et environnementales globales. Cette démarche est bénéfique pour les exploitants car limiter les émissions vers l'air, c'est aussi améliorer les conditions d'ambiances dans les bâtiments et réduire les risques sanitaires respiratoires pour les éleveurs et les animaux.

Cette journée a donc détaillé ce que nous pouvions faire ensemble en termes d'actions, à commencer par la sensibilisation et l'amélioration de la connaissance des émissions dans les territoires.



Les Chambres d'agriculture sont d'excellents producteurs de références sur les questions liées à l'environnement et à l'élevage.

QUEL RÔLE, SELON VOUS, POURRAIENT JOUER LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DANS LA DIFFUSION DES MESSAGES ET L'APPROPRIATION DE BONNES PRATIQUES SUR LE TERRAIN ?

La proximité des Chambres d'agriculture avec les agriculteurs, les groupes de développement agricoles et leur rôle fédérateur de l'ensemble des partenaires à même d'agir sur le terrain en font un partenaire incontournable. Elles ont également une connaissance très pointue des spécificités agronomiques, sociologiques, économiques et environnementales du terrain, à même d'enclencher des pratiques et des dynamiques en phase avec l'activité agricole en prenant en compte sa diversité. Elles sont par ailleurs, de part leurs missions, en capacité de produire des références sur les questions liées à l'élevage, au stockage et aux bâtiments en collaboration avec les Instituts techniques. ●

Propos recueillis par
Victor Siméon



STRATÉGIES DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFETS DE SERRE EN ÉLEVAGE BOVIN

Des leviers gagnant/gagnants qui ont déjà produit leur effet.

L'amélioration des performances techniques des éleveurs, aussi bien sur leur troupeau que sur la gestion des effluents sont des leviers majeurs pour réduire les gaz à effet de serre en élevage bovin. L'évolution des pratiques des agriculteurs depuis les années 1990 sont accompagnées d'une meilleure efficacité environnementale, en effet, on observe une réduction de l'empreinte carbone du lait allant de -15 à -25 % entre 1990 et 2010. Ces résultats encourageants proviennent notamment d'une aug-

mentation de la productivité des vaches et un meilleur usage de l'azote organique. Cette diminution de l'empreinte environnementale devrait se poursuivre sur les prochaines années grâce à la diminution des périodes improductives des vaches (âge au 1^{er} vêlage, intervalle entre deux vêlages), l'optimisation de la fertilisation minérale (jusqu'à 30 u d'azote minéral économisé), la recherche d'une meilleure efficacité alimentaire (optimisation des concentrés et remplacement du soja). Ces leviers d'action ont été si-

mulés sur des exploitations types des Pays de la Loire. Les gains espérés par la mise en place de chaque action sont exprimés en émissions nettes de gaz à effet de serre, qui prend en compte le stockage du carbone. Les marges de manœuvres dépendent de l'état initial de l'exploitation, le gain cumulé issu des simulations est de 10 à 25 % de GES, sans diminuer la capacité de production de l'exploitation et avec un gain économique positif. ●

LES SOLUTIONS EN FILIÈRE PORC

La filière porcine propose depuis plusieurs années des solutions techniques permettant de réduire les émissions gazeuses (principalement ammoniacales). Pour les bâtiments, les systèmes préconisés sont le raclage des déjections (séparation des phases liquides et solides), le flushing (effet chasse d'eau) et l'évacuation fréquente des déjections. Pour la partie stockage des déjections, c'est la couverture des fosses qui est préconisée (jusqu'à -90 % d'émission d'ammoniac). Enfin, l'épandage au ras du sol par utilisation de pendillards ou l'enfouissement direct du lisier permettent de limiter largement émissions gazeuses et odorantes. Les limites rencontrées dans la vulgarisation de ces techniques sont d'ordre technique et/ou économique. ●

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS AVANT ÉPANDAGE : des solutions existent

Au niveau des bâtiments

1. L'ALIMENTATION
 • Adapter les rations au plus près des besoins physiologiques des animaux → moins de déchets → moins d'émissions
 • Opter pour une alimentation à ou multi-phases exemple : l'utilisation d'une alimentation big-bag permet de diminuer de 16 % les rejets en azote.

2. LA MAÎTRISE DE L'AMBIANCE
 La solution pour limiter les émissions d'ammoniac en élevage de porcs est le lavage d'air
 • Installation sur une ventilation centralisée
 • Réduction de l'ammoniac de 40 à 90 %, les odeurs jusqu'à 75 % et les poussières pour plus de 70 %
 • Coûts : entre 0,05 et 0,15 € par m³ d'air traité.
 • Effets secondaires : augmentation des consommations d'eau et d'énergie à pomper.

Au niveau du stockage

• Les facteurs influençant les émissions d'ammoniac sont : l'importance des émissions, la couverture des déjections et la durée de contact avec l'air.
 • Des critères sont à prendre en compte : la durée de stockage et la surface d'échange.
 • La solution la plus efficace pour limiter les émissions d'ammoniac et réduire les odeurs est la couverture des fosses à lisier. Un premier traitement de lisier permet un abaissement de 40 à 90 %.
 • Couvrir les fosses entraîne un gain d'épandage : la mesure diluée des effluents et donc leur valeur agronomique de fait plus intéressante.
 • Coûts : environ 0,01 €/litre de purin caractéristique produite.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES OPTIMISER LA FERTILISATION AZOTÉE

L'apport d'azote au champ peut être source d'émissions d'ammoniac (NH₃) et de protoxyde d'azote (N₂O). Fort heureusement, les leviers permettant de réduire ces émissions sont communs aux deux gaz. Il s'agit d'abord de bien ajuster les apports aux besoins des cultures – quantités, qualité d'épandage, périodes d'apport en phase avec l'absorption des plantes. Plus l'azote minéral séjourne dans le sol, plus il est exposé au processus de dénitrification, source des émissions de N₂O. L'incorporation des produits résiduels organiques immédiatement après épandage, et celle des engrais minéraux en culture lorsque c'est possible, permettent de réduire fortement les émissions d'ammoniac et d'augmenter l'efficacité de l'azote apporté. Ceci contribue à réduire les compléments minéraux, générateurs d'émissions directes et indirectes. ●

LA BRUMISATION OU LE LAVAGE D'AIR : UN IMPACT NOTABLE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EN ÉLEVAGE DE VOLAILLE DE CHAIR

La brumisation d'eau dans les poulaillers permet, outre le refroidissement de l'ambiance en période estivale, un abattement des taux de poussière de l'ordre de 50 %*. Elle contribue ainsi à réduire les taux de particules émises dans l'air extérieur. Elle exige cependant d'être bien utilisée, en respectant certaines contraintes techniques et zootech-

niques, dans des conditions d'hygrométrie et de température adaptées. Le lavage d'air, autre moyen, nécessite la mise en place de systèmes d'abattement de poussières et d'odeurs en sortie des poulaillers assez complexes. Plusieurs solutions sont en cours de développement. ●

*Mesures effectuées en élevage de pintades de chair par la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire.

UN FONDS À RISQUE POUR RECRÉER LA VALEUR AJOUTÉE ENLEVÉE À L'AGRICULTURE

Face à la disparition constante de terres agricoles en Ile-de-France du fait de l'urbanisation ou de l'artificialisation des sols, la Chambre interdépartementale d'agriculture a imaginé un dispositif permettant de compenser la valeur ajoutée perdue par la « ferme IDF ».

En Ile-de-France, d'importants efforts sont déployés pour limiter l'étalement urbain et maintenir une agriculture forte et compétitive. Néanmoins, les importants besoins recensés (logements, activités, infrastructures, équipements) entraînent inexorablement une diminution des surfaces agricoles. De ce fait, l'agriculture perd non seulement son potentiel de terres cultivables, mais également une part importante de son environnement économique et industriel : les industries de première transformation (laiteries, sucreries, abattoirs, coopératives, etc.), les fournisseurs, concessionnaires de matériels, etc.

Aujourd'hui les maîtres d'ouvrages indemnisent les agriculteurs subissant les emprises, en réparation des préjudices individuels mais en aucun cas le préjudice collectif subi par la « ferme Ile-de-France ». La Chambre Interdépartementale



Un protocole d'accord avec la société Carrières Négoce transport

Un premier protocole a été conclu en novembre 2012 entre la Chambre d'agriculture et la société CNT (Carrières Négoce Transports) qui souhaitait acquérir 60 ha de terres agricoles dans les Yvelines. La compensation accordée par la société CNT prendra ainsi deux formes :

- > un engagement d'acquisition de produits végétaux : la société CNT s'engage à faire acquérir chaque année par la société DIESTER auprès des coopératives agricoles d'Ile-de-France une quantité minimale de 200 tonnes de graines de cultures oléagineuses, destinées à être utilisées dans le processus de fabrication de produits émulsifiants et enrobés végétaux ;
- > le versement d'une indemnité calculée en prenant en compte la perte directe subie par l'agriculture, ainsi que les pertes indirectes subies par l'ensemble de la filière. Effectué sur 10 années, le calcul débouche sur un montant de 16 100 €/ha, soit 930 000 € pour l'ensemble de la superficie concernée.

mentale d'agriculture d'Ile-de-France a donc mis en place un fonds de compensation, abondé par les aménageurs et les constructeurs et qui permettra à l'activité agricole de retrouver, sous une autre forme, les possibilités de valeur ajoutée qui lui sont retirées du fait des emprises subies.

Le fonds ainsi constitué permettra de financer de nouvelles filières, de prendre des participations dans des entreprises de transformation, de mettre en place de nouveaux modes de commercialisation... Les sommes investies seront idéalement récupérées à moyen terme pour

être réinvesties dans d'autres projets. La construction d'une usine de transformation du chanvre en Ile-de-France est un des premiers projets qui devrait en bénéficier. ●

en Ile-de-France,
1500
hectares
de terres agricoles
disparaissent
chaque année.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ACTRICES DE L'INNOVATION AGRICOLE PÉRIURBAINE

Les 28
agglomérations
membres de Terres
en Ville au
1^{er} janvier
2014



Terres en Villes a étudié les aides financières directes apportées par les collectivités du réseau aux agriculteurs et à leurs associations et groupements, sur la base d'un échantillon représentatif des différents types d'aide et des différents types de politiques agricoles périurbaines¹.

UNE ACTION PUBLIQUE INITIÉE DÈS LA FIN DES ANNÉES 1970

Au début des années 80, les trois programmes agricoles des régions urbaines de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne ont initié les premières aides financières en faveur des exploitations périurbaines. À l'époque, Intercommunalités, Région et Départements cherchaient surtout à conforter les filières de production spécialisée, à aider les investissements des exploitations en « circuits courts » et à mieux valoriser les produits locaux, tout en finançant par ailleurs l'aménagement foncier et l'irrigation.

Dans les années 90, première décennie de diffusion des politiques agricoles périurbaines, l'action publique conforte les aides à la modernisation de l'exploitation et à la commercialisation (points de vente collectifs), initie les aides à la diversification dans les services et favorise la promotion collective des produits (marques collectives).

Au début du nouveau siècle, les collectivités privilégient les aides à l'approvisionnement local de la restauration collective et au développement d'une offre de production agricole de proximité, biologique ou locale de qualité. Cette dernière catégorie d'action est généralisée au risque d'un formatage peu adapté aux réalités de terrain. Enfin, certaines agglomérations initient les premières aides en faveur d'une politique alimentaire et de sa logistique.

Ce sont les agglomérations dont les politiques visent à tirer parti du marché local ou à consolider des filières territorialisées qui ont mis en place la majeure partie des aides et les plus diverses.

DES DISPOSITIFS D'AIDE MULTIPLES ET ... ORIGINAUX

Les collectivités ont deux postures : elles accompagnent l'innovation privée des acteurs économiques, et, elles suscitent l'innovation. Elles ont assez souvent mis sur pied des aides à la demande du monde

agricole. Les aides individuelles relèvent de dispositifs propres aux agglomérations (fonds intercommunal de développement agricole du Pays Voironnais, aide à la remise en valeur des friches de Nantes Métropole), ou, élargissent à un cadre contractuel territorial (PSADER-PENAP² lyonnais, projet Leader en Seine-Aval).

Les aides collectives financent les projets des associations de développement agricole (CETA d'Aubagne), ceux des associations de filière (filière fleur coupée à Toulon) ou bien encore, d'importants investissements collectifs (réorganisation du MIN de Perpignan). Plusieurs collectivités ont innové en matière d'instruction, de suivi et de capitalisation. ●

¹ TETILLON, P., Typologie des politiques agricoles périurbaines des membres de Terres en Villes, rapport d'expertise, stage de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes, 2011. N'ont pas été prises en compte les aides à l'élaboration de projets agricoles territoriaux, aides à la protection des espaces agricoles et les mesures agri-environnementales. ² Le grand Lyon, la région Rhône-Alpes et le département du Rhône ont réuni les crédits de la procédure agricole régionale et ceux de la procédure départementale du Périmètre Agricole Et Naturel (PAEN) appelé PENAP dans le Rhône pour financer les actions agricoles.



A partir des années 2000, les collectivités privilégient les aides à l'approvisionnement local de la restauration collective



Dans les années 90, l'action publique conforte les aides à la commercialisation en points de vente collectifs. Ici le magasin des Saveurs maconnaises.

APRÈS GAMAI

LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOUJOURS MOBILISÉS



Tous les systèmes de production peuvent être source d'innovation en périurbain et celle-ci dépasse les simples aspects de diversification et de commercialisation. Cependant, le lien avec le bassin de consommation local est systématiquement recherché par les porteurs de projet.

Régulièrement critiqués et inquiets du devenir de leur exploitation, du fait de la fuite des terres vers l'urbanisation, les agriculteurs éprouvent le besoin de recréer du lien avec les consommateurs afin de légitimer leur activité.

23

L'innovation des projets agricoles périurbains provient souvent de la manière de concevoir ces projets comme une réponse aux problématiques périurbaines et pas uniquement agricoles. Les relations entre acteurs ou l'organisation des acteurs sont ainsi souvent source d'innovation dans ces territoires.

Les projets de filières territorialisées doivent, par exemple, s'adapter à la problématique particulière de la délocalisation progressive et donc de l'absence d'opérateurs de l'amont et de l'aval dans l'espace périurbain.

Diverses réponses y sont apportées par les acteurs :

- > en s'organisant de manière à ne pas avoir besoin de ces opérateurs, en internalisant certaines étapes de la filière comme le stockage ou la transformation ;
- > en faisant appel ponctuellement à des structures éloignées ;
- > en (re)créant des structures sur le territoire.

La dimension collective intervient fréquemment en appui de ces projets : qu'ils aient émergé dans le cadre d'une réflexion d'un réseau ou d'un groupe d'agriculteurs (GEDA, groupe technique...), qu'ils aient été portés par un collectif existant ou qu'ils aient été à l'origine de la structuration d'un nouveau groupe.

L'agrandissement des exploitations, quasiment impossible en contexte périurbain, implique d'augmenter la valeur ajoutée ou de diversifier les activités agricoles existantes notamment lors de l'installation d'un membre de la famille ou d'un associé. Ainsi, les exploitants choisissent souvent de valoriser l'important bassin de consommation local (consommateurs, entreprises, collectivités territoriales) et la forte demande en produits locaux, matières premières, énergie, à laquelle ils sont en capacité de répondre. Régulièrement critiqués et inquiets du devenir de leur exploitation du fait de la fuite des terres vers l'urbanisation, ils éprouvent également le besoin de recréer du lien

avec les consommateurs afin de légitimer leur activité et d'éviter une remise en cause systématique. Ils se préoccupent fortement de l'intégration sociétale et de l'image de l'agriculture. Ils s'impliquent ainsi volontiers dans l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement (plan érosion, collecte des pneus usagés) et sortent facilement du cadre commun agricole, d'autant plus qu'ils ont eu l'opportunité de bénéficier d'une formation poussée ou différente des filières de formation agricole habituelles. ●

ZOOM SUR LA QUESTION FONCIÈRE

Les projets étudiés illustrent les différentes problématiques foncières auxquelles peuvent être confrontés les porteurs de projet en périurbain des grandes métropoles :

- > Règlement d'urbanisme inadapté aux projets de diversification des activités agricoles ;
- > Menace à court-moyen terme d'urbanisation d'une partie des surfaces exploitées ;
 - Baux précaires (oraux le plus souvent), qui induisent un manque de visibilité sur le devenir de la surface de l'exploitation et qui limitent les investissements ;
 - Risque de déstabilisation de l'équilibre économique de l'exploitation si la part concernée est trop importante.



- > Très faible disponibilité de foncier pour installer une nouvelle structure (usine transformation, chaîne de production, magasin) ;
- > Coût du foncier prohibitif et inaccessible pour les exploitants ;
- > Difficulté d'obtention des permis de construire pour les projets de diversification ou de développement.

La réussite des projets dans ce contexte tient avant tout d'un véritable investissement des porteurs de projet qui ont persévéré dans leur volonté de mise en œuvre et ont accepté la contrainte de délai inhérente à la recherche de solutions pour ces questions foncières (3 à 5 ans de délai entre le montage et la concrétisation des projets).

Crédit photo © Point2vue

24

Dépasser les problématiques périurbaines

Pour dépasser les problématiques liées à un contexte périurbain, plusieurs réponses ont ainsi été apportées :

- > Un accompagnement des porteurs de projets par les Chambres d'agriculture et les services déconcentrés de l'Etat pour reformuler ou adapter le projet aux réglementations ou attentes locales ;
- > Un travail au niveau national et local avec les collectivités territoriales pour faire évoluer les règlements d'urbanisme ;
- > Un travail avec les collectivités pour pérenniser la destination agricole des terres sur des surfaces identifiées et réguler le prix du foncier : zonages PAEN (PENAP Lyonnais) ou ZAP (IDF).
- > L'installation des nouveaux projets dans des bâtiments existants déjà propriété des porteurs de projets.
- > La restitution de surfaces à l'agriculture (ancienne base militaire, friches) par les Collectivités, avec fléchage des projets d'installation vers des modes ou systèmes de cultures privilégiés (Agriculture biologique, maraichage notamment).

UN TREMPLIN POUR LA SUITE

Sur l'invitation des Chambres d'agriculture, les porteurs de projet ont partagé leurs expériences innovantes sur ces territoires périurbains avec l'ensemble des partenaires du développement agricole



périurbain. Le partage du résultat des travaux initiés dans le cadre de GAMAI a été au cœur de 3 journées d'échanges organisées à l'automne 2013 au Chesnay, à Lille et à Lyon. A l'invitation des Chambres d'agriculture, les porteurs de projet ont partagé leurs expériences innovantes nées sur ces territoires périurbains avec l'ensemble des partenaires du développement agricole périurbain. Des ateliers ont été organisés l'après-midi ; la soixantaine de participants a émis de nombreuses recommandations destinées à créer un contexte politique, financier et réglemen-

taire favorable à l'innovation et proposé des éléments de méthode à mettre en œuvre pour faciliter l'émergence, l'accompagnement et le développement de ces projets. Reste à chaque acteur de ces territoires de se saisir de ces travaux et de les mettre en application. A travers l'innovation, qui demande compétences, disponibilité intellectuelle et animation collective, ces partenaires réunis devraient être en capacité de réinventer l'avenir de l'agriculture de ces zones périurbaines.

Pour en savoir plus ...

Retrouvez le livret complet de ces recommandations ainsi que l'intégralité des résultats du projet sur la page Agriculture périurbaine du site des Chambres d'agriculture.

UN NOUVEAU SUJET DE DISCORDE DANS LA ZONE EURO : LE TAUX DE CHANGE DE LA DEVISE



La crise de la zone euro avait déchaîné les controverses. Alors que la zone euro semble timidement renouer avec la croissance, du moins chez certains Etats membres, un second front s'est ouvert depuis le début de l'année 2013, celui de la parité de l'euro vis-à-vis du dollar. Si hier on se demandait s'il fallait ou non sortir de la zone euro, aujourd'hui, c'est le niveau atteint par l'euro vis-à-vis du dollar qui suscite de nombreuses réactions. Car, effectivement, la parité de l'euro reste élevée depuis plus d'un an. Elle est ainsi en mesure de contrecarrer les ferments de reprise économique.

1,37 \$
en moyenne pour

1 €
en 2013

25

Il y a encore un peu plus d'un an, les pronostics allaient bon train quant à la pérennité de la zone euro. Il est vrai que, depuis le début de la crise, l'hypothèse d'un éclatement de la zone avait recueilli les faveurs de bon nombre d'économistes et d'experts. Aujourd'hui, le contexte a changé. Avec le redressement de certaines économies – à l'instar de l'Espagne ou de l'Irlande, voire du Portugal, trois économies ayant retrouvé le chemin des marchés financiers pour emprunter – c'est davantage le niveau atteint par l'euro vis-à-vis du dollar qui interpelle. Bien qu'en léger repli en ce début d'année 2014, il reste élevé face au dollar (1,36\$ le 16 janvier, et 1,37\$ en moyenne sur l'année 2013 contre 1,28\$ en 2012). Cette parité est à l'origine de déclarations émanant de dirigeants d'entreprises faisant

état de leur inquiétude quant à la persistance de ce taux de change surévalué, lequel pourrait s'avérer déstabilisateur pour les exportations françaises, à un moment où l'économie est encore fragile et où le déficit commercial 2013 sera, une fois, de plus abyssal.

Comment expliquer l'élévation de la parité de l'euro depuis un an ? Les exportations de produits français en ont-elles été affectées ?

N'y a-t-il pas au contraire des disparités sectorielles ? Le cas des produits agricoles et alimentaires montre en effet que, en dépit de la surévaluation de l'euro, les exportations françaises agroalimentaires n'en ont que peu souffert, le solde excédentaire de 2013 s'annonçant même aussi élevé que celui de 2012.

De nouveaux effets de disparités sectoriels ?

Les produits agricoles et agro-alimentaires semblent avoir peu soufferts de cette différence de parité élevée.

Par rapport à celui de la FED, le différentiel de taux d'intérêt, même minime, reste en faveur de la BCE ce qui attire les capitaux étrangers

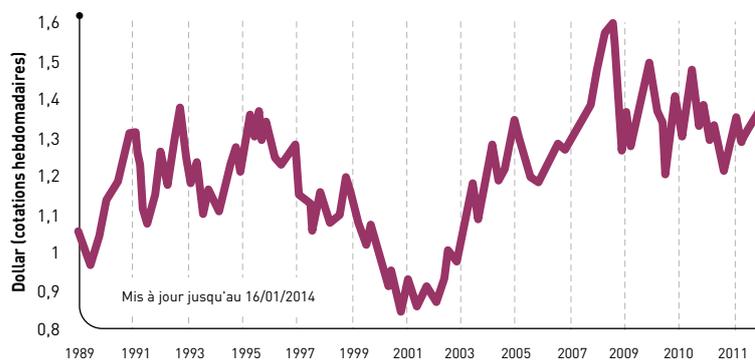


POURQUOI L'EURO EST-IL SI FORT ?

Du PDG de LVMH à celui d'Airbus, en passant par les Ministres de l'économie et du redressement productif, le diagnostic est partagé : la devise européenne est trop élevée, et entrave la dynamique des exportations françaises, obstruant ainsi l'horizon de la reprise. À la mi-janvier 2014, il valait en effet 1,36\$ (graphique 1). La force de l'euro se vérifie également face au Yen, à la Livre Sterling, et dans une moindre mesure vis-à-vis du France Suisse. Comment expliquer ce regain de vigueur de la monnaie unique ? La question est d'autant plus légitime que la Banque centrale Européenne (BCE) a diminué son taux directeur, baisse qui aurait dû entraîner dans son sillage la parité de l'euro, les placements effectués dans cette devise étant moins rémunérateurs.

Sur l'année 2013, la remontée de l'euro vis-à-vis des principales autres monnaies tient à plusieurs raisons. La première, peu évoquée par les observateurs, tient à la politique monétaire mise en œuvre par le Japon. La Banque Centrale du Japon (BoJ) a en effet relevé son objectif d'inflation, fixé à 2 % pour tenter de contenir le mal qui ronge l'économie japonaise depuis plus d'une décennie, la déflation. Elle devrait du coup se porter acquéreur d'actifs financiers, notamment publics, pour injecter des liquidités sur le marché. L'annonce a engendré un processus de repli du Yen sur les marchés des changes.

Cours de l'euro en dollar



135- Chambres d'Agriculture - Études économiques

Source : La Dépêche - le Petit Meunier

Second facteur, l'attitude de la Banque Centrale américaine (FED), qui, après avoir envisagé de suspendre progressivement les achats de titres, s'est finalement résolu à poursuivre son programme d'injections de liquidités, mais avec une réduction des quantités émises (75 milliards de dollars par mois au lieu de 85 en 2013), afin de soutenir une reprise de l'économie américaine jugée fragile. En découle que le taux directeur du FED restera au voisinage de zéro, avec les implications baissières sur le billet vert. Troisième facteur, l'érosion de la croissance dans les pays émergents comme le Brésil, l'Argentine, la Turquie et la Chine. Cette érosion se manifeste en particulier par la dévaluation du peso, la devise argentine, et par la forte baisse de la livre turque.

Dans la mesure où la zone euro voit sa situation s'améliorer sur le front de la dette publique, avec, parfois, des signes annonciateurs de reprise économique comme en Espagne ou en Irlande, les capitaux fuient les pays émergents pour se réfugier principalement sur des actifs libellés en euro. Pour les acquérir, les acteurs financiers doivent se procurer des euros, faisant ainsi monter

la parité de la monnaie unique. De plus, le différentiel de taux d'intérêt entre la BCE et le FED, même minime, reste en faveur de la première, ce qui attire les capitaux étrangers puisque le rendement sur ces titres en euros est plus avantageux.

UNE CONTRAINTE OU PAS POUR LES EXPORTATEURS ?

Toute appréciation d'une monnaie vis-à-vis d'autres est porteuse d'une dégradation de la compétitivité-prix des exportations d'une économie. A moins de centrer sa stratégie sur la compétitivité hors prix (à l'instar de l'Allemagne pour des biens d'équipement ou pour l'automobile), un taux de change surévalué renforce la contrainte extérieure. Les entreprises de la zone euro ne peuvent, de surcroît, se replier sur le marché intérieur des pays membres de la zone, car, du fait de la crise et des politiques économiques restrictives adoptées, la demande s'est affaiblie depuis plusieurs années. Si l'on ajoute le ralentissement économique de certains pays émergents, ce sont bien les débouchés des entreprises de la zone euro qui se rétrécissent.

Pour illustrer ce point indiquons que 10 centimes de plus sur la parité de l'euro entraîne une perte de 10 milliards pour une entreprise aéronautique comme Airbus. Or il se trouve que, à 1,36\$, le taux de change de l'euro est supérieur de 21 centimes (soit 18 %) à son taux d'équilibre, soit approximativement celui de 2001, date d'entrée en vigueur de la monnaie unique. Toutefois, l'impact

La force de l'euro se vérifie également face au Yen, à la Livre Sterling, et dans une moindre mesure vis-à-vis du France Suisse.



de l'appréciation de l'euro sur le marché des changes se différencie selon les secteurs d'activité. Ainsi, il semble bien que l'agroalimentaire résiste mieux que les autres à l'appréciation de la parité de l'euro, malgré un léger tassement en fin de période (graphique 2). Certaines estimations avancent toutefois qu'une baisse de 10 % de l'€ par rapport au dollar entraînerait un surcroît d'exportations agroalimentaires de quelque 4,6 %¹.

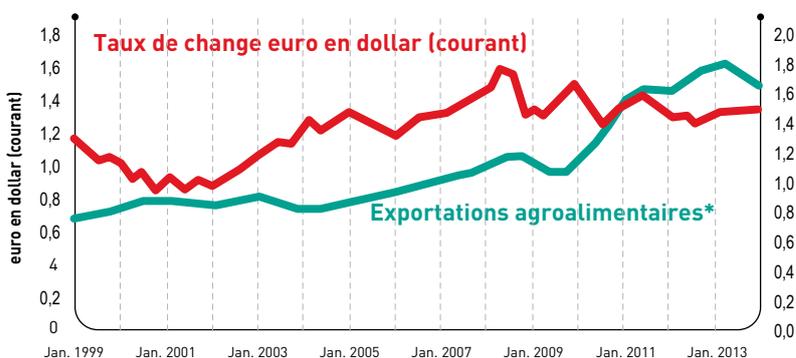
Certaines estimations avancent qu'une baisse de 10 % de l'€ par rapport au dollar entraînerait un surcroît d'exportations agroalimentaires de quelque 4,6 %².



Sur les onze premiers mois de l'année 2013, le solde excédentaire agroalimentaire français se situe légèrement au-dessus de celui de 2012 (+ 10,8 milliards d'€ contre + 10,7), preuve que le durcissement de la contrainte extérieure imputable à la hausse de l'euro n'a pas affecté les exportations de produits agroalimentaires de la France. Les exportations vers les pays tiers ont en effet progressé légèrement par rapport à 2012, atteignant 14,5 milliards d'€ contre 14,3 (céréales, produits laitiers, produits à base de céréales, biscuiterie, vins et boissons).

Il ne faut donc pas dramatiser à outrance l'appréciation de l'euro. Certains secteurs s'en sortent manifestement mieux, sans doute parce qu'ils dépendent moins de la compétitivité-prix pour leurs exportations. Il faudrait par ailleurs une action d'envergure pour que l'euro soit déprécié et que le déficit commercial global

Exportations agroalimentaires françaises vers les pays tiers



*CVS (Corrigées des Variations Saisonnières)

1361 - Chambres d'Agriculture France - Études économiques

Source : EUROSTAT, calculs APCA

de l'économie française se réduise de manière significative. Car la baisse de la monnaie unique ferait automatiquement remonter le prix des importations, en particulier de produits énergétiques. Une telle conséquence contrecarrerait le bénéfice retiré du surcroît d'exportations.

Enfin, l'observation du graphique 1 livre une information intéressante. Le taux de change de l'euro, même en hausse, demeure encore inférieur au pic de 2008-2009 (1,6\$ pour 1 €). Les effets dévastateurs sur les exportations seraient, par conséquent encore pires que celles constatées au taux actuel. Le diagnostic est identique lorsque l'on calcule le taux de change effectif nominal de l'euro (taux de change pondéré par le poids de chaque partenaire commercial dans les échanges avec un pays).

Ces arguments n'auront sans doute qu'une portée limitée face au débat qui, du moins en France, semble ne pas être retombé, opposant les partisans de la sortie du pays de la zone euro et les économistes favorables au maintien de la France³. La zone euro n'est pas encore sortie des turbulences qui la caractérisent depuis 2008. ●

Thierry POUCH

Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures
et des territoires

¹ Cf. J. Héricourt, P. Martin et G. Orefice (2014), « Les exportateurs français face aux variations de l'euro », La Lettre du CEPII, numéro 340, janvier. ² Cf. J. Héricourt, P. Martin et G. Orefice (2014), « Les exportateurs français face aux variations de l'euro », La Lettre du CEPII, numéro 340, janvier. ³ Cf. T. Pouch (2014), « Comme un volcan jamais endormi, la zone euro continue de préoccuper », Paysans et Sociétés, numéro 343, à paraître.

10,8

milliards d'euros

Solde excédentaire agroalimentaire français sur les onze premiers mois 2013.



LA BAISSÉ DE LA MONNAIE UNIQUE FERAIT AUTOMATIQUÉMENT REMONTER LE PRIX DES IMPORTATIONS, EN PARTICULIER DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2013

LES MESURES FISCALES INTÉRESSANT L'AGRICULTURE

Une exonération de taxes foncières pour l'activité de méthanisation a été votée, mais elle est facultative, temporaire et soumise à déclaration.



© Photothèque des Chambres d'Agriculture

28

5 ans

Période d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties affectées à la méthanisation

Peu de mesures fiscales spécifiques à l'agriculture

- adoption de l'exonération facultative et temporaire de taxe foncière sur les installations de méthanisation agricole,
- aménagement de la déduction pour investissement (DPI),
- aménagement de la réduction d'impôt pour investissements forestiers.

INSTALLATION DE MÉTHANISATION AGRICOLE

(ART. 51 LFR (LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2013) - ART. 1387 A DU CGI (CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS))

La loi instaure une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (bâtimENTS, installations) affectées à la méthanisation agricole. Est concernée la production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions de l'article L311-1 du Code rural (Code rural et de la pêche maritime). La méthanisation doit être issue pour au moins 50 % de matières provenant des exploitations agricoles.

Mais attention, cette exonération est :

> **facultative**, sur délibération des collectivités territoriales pour la part qui revient à chacune, prise avant le 1^{er} octobre pour une application l'année suivante. Au plus tôt, les délibérations interviennent avant le 01/10/2014, pour une exonération au titre de l'année 2015 ;

> **temporaire**, pour une période de 5 ans au plus. Cette période d'exonération court à compter du 1^{er} janvier qui suit l'achèvement des bâtiments et instal-

lations dédiés à la méthanisation agricole. Elle cesse définitivement à compter de l'année qui suit celle au cours de laquelle les conditions prévues par l'article L311-1 du Code rural ne sont plus remplies, ou à compter de la 8^{ème} année qui suit celle de l'achèvement des immeubles. Si cet achèvement a lieu avant le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle la délibération est prise, l'exonération est prise pour la durée restant à courir, à compter de l'année qui suit ;

> et soumise à déclaration des biens :

le propriétaire doit adresser au service des impôts du lieu de situation des biens une déclaration comportant les éléments d'identification des bâtiments concernés, selon un modèle établi par l'administration. Cette déclaration doit être établie avant le 1^{er} janvier de la 1^{ère} année à compter de laquelle l'exonération est applicable. Déposée hors délai, l'exonération ne s'appliquera alors qu'à compter de l'année suivant celle de la déclaration, mais pour la durée restant à courir.

L'exonération de taxe foncière sur les bâtiments et installations dédiés à la méthanisation agricole est une demande

forte de la profession agricole qui souhaite s'engager dans cette activité, notamment dans le secteur de l'élevage. Cette exonération s'accompagne d'une demande d'exonération de la CFE (contribution foncière des entreprises, ex-taxe professionnelle), demande qui n'a pas encore aboutie.

Sur le plan juridique, la demande portant sur le maintien de la transparence des GAEC qui s'engagent avec d'autres exploitants agricoles dans l'exercice de la méthanisation agricole, devrait être obtenue par la future Loi d'avenir pour l'agriculture en cours de discussion au Parlement.

AMÉNAGEMENT DE LA DÉDUCTION POUR INVESTISSEMENT (DPI)

(ART. 34 LFR - ART. 72 D DU CGI)

La loi prévoit qu'un intérêt de retard s'applique aux sommes intégrées aux bénéfices agricoles (BA) lorsque la DPI n'a pas été utilisée, ou n'a pas été utilisée conformément à son objet. La réintégration aux BA concerne les résultats du 5^{ème} exercice suivant la réalisation de la DPI. L'intérêt de retard s'applique, le cas échéant, aux exercices clos à compter du 31/12/2013. Cet intérêt est actuellement fixé à 0,40 % par mois (art. 1727 du CGI).

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS FORESTIERS

(ART. 32, II C ET D LFR - 199 DECIES H ET 200 QUNINDECIES DU CGI)

La réduction d'impôt en matière forestière est prorogée jusqu'au 31/12/2017. Mais elle voit son champ réduit aux dépenses d'acquisitions de bois et forêts contribuant à l'agrandissement de parcelles boisées et aux dépenses de cotisations d'assurance contre le risque de tempête. Elle se transforme en crédit d'impôt pour les dépenses de travaux forestiers et les rémunérations versées au titre de contrats de gestion pour les bois et forêts.

L'aménagement de la DPI aligne le régime de la DPI sur celui de la DPA (déduction pour aléas), déjà soumise à l'intérêt de retard sur les sommes devant être réintégrées.

> Concernant la réduction d'impôt :

sont éligibles les acquisitions, dès le 1^{er} ha, de terrains boisés ou nus à boiser dans la limite de 4 ha (au lieu de 25 ha jusqu'à présent), lorsque cette acquisition permet d'agrandir une unité de gestion pour porter sa superficie à plus de 4 ha. La réduction est donc orientée vers des personnes déjà propriétaires. La référence à la détention d'un seul tenant disparaît. Les conditions de conserver les terrains pendant 15 ans au moins et de les soumettre à un plan de gestion agréé restent inchangées. Le montant de la réduction d'impôt reste fixé à 18 % pour les acquisitions de terrains et à 76 % pour les cotisations d'assurance. Mais les dépenses d'acquisition de terrains ne sont retenues que dans la limite de 5 700 € pour une personne seule ou de 11 400 € pour un couple. Les cotisations d'assurance sont retenues dans la limite 7,20 € par ha assuré en 2014 et 2015 et 6 € par ha assuré en 2016 et 2017, et elles sont globalement plafonnées à 6 250 € pour une personne seule et 12 500 € pour un couple.

> Concernant le crédit d'impôt : il est créé pour les contribuables réalisant des dépenses de travaux forestiers et

versant des rémunérations au titre de contrat de gestion entre le 01/01/2014 et le 31/12/2017. Attention, l'entrée en vigueur de cette mesure dépend de la publication d'un décret d'application. Les travaux forestiers pris en compte doivent concerner une unité de gestion d'au moins 10 ha d'un seul tenant, ou de 4 ha d'un seul tenant lorsque la propriété est regroupée au sein d'une organisation de producteurs. ●

Blandine SAGET

Juriste

Chambre d'agriculture France
Service Entreprise et Installation

18%

Réduction d'impôt pour acquisition de bois et forêt dans la limite de 4 ha pour agrandissement de parcelles existantes et sous condition

29



La réduction d'impôt en matière forestière est prorogée jusqu'au 31/12/2017

© Chambres d'agriculture, Meurin E, CA Vosges

LOISIR, ÉLEVAGE

LE POINT SUR LA RÉFORME DE LA TVA ÉQUESTRE

La révision du taux de TVA sur les activités équestres a suscité de nombreux remous dans la profession. Parcours détaillé dans les méandres de cette nouvelle taxation.

2,1%

LE TAUX DE 2,1 % S'APPLIQUE À LA VENTE D'ÉQUIDÉS DESTINÉS À LA BOUCHERIE OU À LA CHARCUTERIE, LORSQUE L'ACQUÉREUR EST UNE PERSONNE NON ASSUJETTIE À LA TVA (PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS LOCALES) OU UN EXPLOITANT AGRICOLE AU REMBOURSEMENT FORFAITAIRE.

LES PRINCIPES DE LA RÉFORME DE 2013

À compter du 1^{er} janvier 2013, les opérations sur les équidés qui ne sont pas destinés à être utilisés dans la préparation de denrées alimentaires ou dans la production agricole sont soumises au taux normal de TVA, soit 19,6 % puis 20 % au 1^{er} janvier 2014.

Restent à 10% :

- > la vente ou location de chevaux de trait ou de labour pour le travail agricole, forestier ou lié à la pêche ;
- > les travaux de débardage au profit d'exploitants agricoles ;
- > les travaux de préparation des sols réalisés dans les vignes ;

- > la prise en pension des équidés utilisés dans les travaux agricoles, piscicoles ou forestiers ;
- > le pré-débourrage et le débouillage de ces équidés ;
- > les acquisitions de pouliches, étalons ou part d'étalon à des fins reproductives ;
- > les opérations de monte ou saillie, la vente de paillettes et embryons ;
- > les opérations de poulinage ;
- > la vente d'équidés destinés à la boucherie-charcuterie ;
- > la vente de fumier et de paille.

LES AMÉNAGEMENTS APPORTÉS EN JANVIER 2014

À la suite du décret du 12 novembre 2013, le BOFIP devant acter les aménagements prévus pour la filière équestre en matière de TVA a été publié le 31 janvier 2014.

Il prévoit :

le maintien du taux de 7 % :

- > sur les encaissements pour lesquels la TVA est exigible avant le 1^{er} janvier 2014 ;
- > pour les contrats en cours et les avenants conclus au plus tard le 31 décembre 2013, jusqu'à leur terme et au plus tard pour les encaissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2014 relatifs à des prestations déjà réalisées (les attestations de cotisation, d'inscription, d'adhésion ou de licence étant assimilés à des contrats) ;
- > pour les activités de dressage des animaux jusqu'au 1^{er} juillet 2014 ;

l'application du taux de 5,5 % sur :

- > les activités de découverte et de familiarisation avec l'environnement équestre (animations, démonstrations, visites des installations sportives),
- > et sur l'accès au centre à des fins d'utilisation des installations sportives (manège, carrière, parcours, écurie recensés en application de l'article L312-2 du Code du sport...), à condition de faire l'objet d'une facturation spécifique tenant compte des charges subies par l'entreprise.

Gageons qu'avec ce nouveau texte, les entreprises équestres et leurs conseils sauront s'y retrouver. ●

Blandine SAGET, Juriste
Chambre d'agriculture France
Service Entreprise et Installation

1 Instruction fiscale 3 I-2-04 n° 118 du 26/07/2004. Décision de la CJUE du 08/03/2012, aff. C-596-10. Articles 63 et 64 de la 3^e loi de Finances rectificative pour 2012 modifiant les articles 278 bis-3, 278 bis-7, 278 ter abrogé, 279 B abrogé du code général des impôts. 4 Bulletins officiels des Finances publiques et des impôts (BOFIP) publiés le 07/03/2013. Décret n° 2013-1006 du 12/11/2013. BOFIP du 31/01/2014

Les cours d'équitation

demeurent exonérés de TVA s'ils sont dispensés par une personne physique rémunérée directement par ses élèves sans le recours de salariés et sans fourniture de la cavalerie.



2014

UNE ANNÉE FONCIÈRE RICHE EN ÉVÈNEMENTS

Le projet de loi Alur a pour objectif de concilier la production de logements avec la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et la lutte contre l'étalement urbain.

L'année 2014 s'annonce d'ores et déjà riche sur le thème du foncier et de la préservation des espaces. Deux projets de loi importants se préoccupent actuellement de ces sujets.

L'examen du projet de loi « pour un Accès au logement et un urbanisme rénové » s'achève au Parlement. Son objectif premier vise à produire « du logement pour tous », en particulier dans les zones en tension. Il a aussi pour ambition de concilier la production de logements avec la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et la lutte contre l'étalement urbain.

Pour ce faire, le projet de loi insiste sur le renforcement de plusieurs outils, en particulier des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) qui sont de nature à permettre une meilleure identification des potentiels de densification des zones déjà urbanisées et un contrôle amélioré de l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.

L'examen du projet de loi « d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » débute et s'achèvera avant l'été 2014. Il entend également, dans un titre spécifique, répondre aux préoccupations de la profession agricole sur la nécessité de préserver de manière pérenne les espaces agricoles. Il affiche en premier lieu la volonté de revoir le rôle des Commissions départementales de consommation des espaces agricoles (CDCEA), créées

par la précédente loi de modernisation de l'agriculture de 2010, et notamment de renforcer leur intervention.

Désormais nommées « Commissions départementales de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers », leurs missions seraient élargies, en l'état actuel du projet de loi, à toute question relative à la régression des surfaces natu-

conséquence une réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (AOP) ou une atteinte substantielle aux conditions de production de l'appellation.

Elles pourraient en outre demander à être consultées sur tout projet ou document d'aménagement et d'urbanisme. ●



relles, agricoles et forestières, au lieu des seules surfaces agricoles et leur accord (et non plus leur avis) devrait être recueilli sur les élaborations, modifications ou révisions d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale ayant pour

Les « Commissions départementales de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers », pourraient demander à être consultées sur tout projet ou document d'aménagement et d'urbanisme.

2 QUESTIONS À... ... Emmanuel HYEST

Président de la FNSAFER

Le projet de loi ALUR prévoit que les établissements publics fonciers locaux puissent intervenir à titre subsidiaire à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la SAFER, au travers de conventions : comment envisagez vous concrètement cette collaboration ?

« Certains imaginaient que les Etablissements publics fonciers seraient en mesure de remplacer les SAFER, il n'en est plus question, ce projet de loi prônant notre complémentarité. Les EPF auront un rôle à jouer sur l'ensemble des zones urbaines, les SAFER dont c'est la compétence et la culture sur les zones rurales. Nous voyons aussi comme nécessité le fait de travailler avec les collectivités territoriales de tous niveaux. On pourrait ainsi aboutir à une répartition équilibrée des rôles concernant des biens considérés comme mixtes. On se trouve par ailleurs encore trop en présence de documents d'urbanisme anciens et l'on consomme encore beaucoup trop de terres. Il faut donc rapidement, conformément à ce projet de loi, que ces documents soient obligatoirement révisés ou annulés au delà d'une certaine période.

Le parlement a commencé à débattre du projet de loi d'avenir pour l'agriculture : ce projet de texte contient de nombreuses dispositions relatives aux SAFER. Est-il d'après vous, suffisamment ambitieux pour conforter la place des SAFER en tant qu'outil d'intervention foncière au service des exploitations agricoles ?

Pour la première fois depuis plus de dix ans, une loi s'enquiert du foncier agricole. Elle les traite à la fois de sa protection, avec tout ce qui concerne les modes de préservation, mais aussi de l'observation du marché. Un réel progrès est ici accompli puisqu'on élargit les anciennes CDCEA à la forêt et qu'il serait obligatoire désor-



mais que les SAFER fassent partie des nouvelles commissions.

Concernant la transparence du marché. Nous avons assisté à une véritable dérive, permettant d'éviter notre action de régulation, par le biais notamment des transferts de parts sociales, de démembrements de propriétés, de donation déguisés. Il faut insister sur le fait que les SAFER ne souhaitent pas interférer dans les dossiers familiaux, par contre lorsque ces démarches se déroulent hors cadre familial, il est légitime que soit préservée une équité entre tous les agriculteurs. Nous risquons d'assister à l'émergence d'un système à deux vitesses avec, d'un côté l'agriculture familiale qui a prouvé son efficacité et, de l'autre, une agriculture d'une nature différente avec accaparement des terres. Je pense que la financiarisation de l'agriculture n'a rien à apporter et qu'elle constitue plutôt une menace. Aujourd'hui nous avons en partie été écoutés, les SAFER pourront ainsi intervenir sur le transfert de parts sociales.

Concernant les démembrements de propriétés nous avons obtenu la capacité d'intervenir par droit de préemption sur l'usufruit. Nous souhaitons que les Sénateurs et les Députés nous donnent la pos-

sibilité de le faire aussi sur la nue propriété car c'est elle qui engage réellement et durablement la propriété. Nous pourrions également intervenir sur les donations notamment en présence de donations déguisées qui génèrent un mitage des terres agricoles et engendrent parfois des effets de cabanisation sur des terrains dont la vocation agricole aurait dû être préservée. Autre avancée que nous souhaiterions obtenir : le changement de définition des biens sur lesquels nous serions à même d'agir. Jusque là nous ne pouvions le faire que sur les terrains à « usage agricole » Cet usage étant considéré obsolète au bout de deux ans d'abandon d'activité agricole par le propriétaire, les SAFER ne pouvaient plus ensuite intervenir, d'où certaines dérives intentionnelles visant à favoriser l'urbanisation. Aujourd'hui le législateur a bien vu l'enjeu qu'il y avait autour de l'adoption de la définition de « vocation agricole » et nous espérons qu'en deuxième lecture ce terme soit plutôt retenu. ●

Carole ROBERT, Juriste
Service Territoires et Forêts
Propos recueillis par Victor Siméon
Direction relation publique et communication
Chambre d'agriculture France

ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE

LES CHAMBRES S'INVESTISSENT POUR DES ENTREPRISES AGRICOLES PERFORMANTES

reSolia
déployons nos talents



Les conseillers qui ont vécu une formation à l'accompagnement stratégique en comprennent la plus-value dans leur conseil aux agriculteurs.

Les conseillers pratiquent l'accompagnement des agriculteurs : tours de plaine, formations, animation de réunion, en sont autant d'occasions. L'accompagnement stratégique permet d'aller plus loin : aider à une prise de décision autonome et sur le long terme pour l'orientation et la performance des entreprises.

La performance est sous les feux des projecteurs depuis la « **double performance** » économique et agro-écologique inscrite dans le cadre du projet agricole de la France « **Produire autrement** ». On en parle depuis longtemps dans les autres secteurs, où la performance dite « **globale** » est vue comme l'intégration dans la stratégie des chefs d'entreprises d'un ensemble de dimensions telles que l'économie, l'environnement, le territoire, la culture, les jeux d'acteurs, etc..

Viser une performance globale implique le développement de nouvelles méthodes de raisonnement et de travail pour les agriculteurs dans la conduite de leur entreprise.

Deux enjeux apparaissent ainsi pour les Chambres d'agriculture :

- > **former** les agriculteurs au management stratégique de leur entreprise, afin de les aider dans une prise de décision autonome ;
- > **disposer** pour cela de méthodes d'accompagnement appropriées pour les conseillers.

ATTENTION ! Il ne s'agit pas de transformer les conseillers techniques en des experts en stratégie, mais bien de développer des compétences complémentaires. La légitimité technique des conseillers reste un point indispensable, mais qui n'est plus suffisant.

La parole de...



Michel Badier,

Conseiller viticole
de région Centre



Grâce à la formation « **Parcours stratégie AVEC®** »

proposée par Resolia, je me sens plus fort pour répondre aux questions de mes clients. Avant, j'avais une entrée uniquement technico-économique dans mes réponses. Maintenant, j'ai une autre approche : j'ose poser des questions sur l'entreprise, ses atouts, les menaces, son passé, les valeurs de l'agriculteur. Parfois j'ai l'impression de découvrir mes anciens clients ! C'est fou tout ce qu'ils m'apprennent sur leur entreprise. Cette nouvelle posture me permet de les accompagner sur des dynamiques nouvelles, à savoir les aider à définir les orientations et à construire la stratégie de leur entreprise pour l'avenir. »

UN CONTEXTE FAVORABLE AUX NOUVELLES COMPÉTENCES D'ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE

Pour un langage stratégique convergent

Hervé SAVY

Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole affirmait, lors d'un récent colloque organisé par l'APCA sur la formation à l'accompagnement stratégique :

« Il est important qu'enseignants, formateurs et conseillers puissent tenir un langage convergent sur la stratégie, afin de favoriser le continuum formation-développement, au bénéfice des jeunes qui vont s'installer et des agriculteurs en place. »

34

Tout converge depuis plusieurs mois vers l'idée que savoir accompagner la stratégie des entreprises agricoles est crucial : une étude Agrocampus sur les besoins en compétences où les agriculteurs ont exprimé leur volonté d'obtenir du conseil stratégique, le rapport d'orientations stratégiques VIVEA, les résultats du Casdar « **Conseiller Demain** », le rapport Guillou... et le BTSA ACSE qui devient « **Analyse et Conduite Stratégique de l'Entreprise agricole** » et dont le référentiel comporte désormais la capacité au raisonnement stratégique.

AVEC® ET PERFEA® : DEUX MÉTHODES DANS LE RÉSEAU DES CHAMBRES

Le besoin des conseillers porte essentiellement sur la disponibilité de méthodes d'accompagnement stratégique des agriculteurs. Le réseau Chambre a un gros atout : il détient les droits de deux méthodes complémentaires et dispose d'une équipe opérationnelle de forma-

Un engagement pour réussir le changement



Etienne
REGNAUD

Directeur de Resolia

« Dans d'autres pays comme l'Allemagne, l'approche stratégique de l'exploitation fait partie des mœurs. La question n'est plus de savoir si le passage à la stratégie se fait ou pas : l'exploitation agricole est une entreprise à part entière. L'objectif pour RESOLIA est d'engager le mouvement vers le management stratégique et de réussir le changement. »

Aider l'agriculteur à passer de l'idée à la décision



J.-C. VIDAL

Conseiller
d'entreprise
de l'Aveyron

« J'écoute, je reformule, je pose des questions un peu déroutantes. J'avais été formé à la méthode d'entretien « **Y voir clair pour agir** » : cela m'a bien aidé à changer de posture dans mon métier. Les outils et la méthode de la démarche stratégique AVEC®, permettent de franchir une étape supplémentaire. Celle-ci offre l'opportunité à l'agriculteur de passer de l'idée, à la décision d'agir en connaissance de cause, avec plus de sérénité et de cohérence. Je ne creuse pas les options stratégiques ou les scénarii à la place de l'agriculteur : c'est lui qui le fait ; je ne suis plus uniquement un expert, mais plutôt celui qui aide à construire en ouvrant la réflexion et en regardant la réalité différemment. »

teurs et de tuteurs fédérée par Resolia. Avec la démarche AVEC®, développée à partir des années 2000 par l'AC3A sous pilotage de Pascal Dagron, l'agriculteur ne raisonne plus par atelier, mais par une entrée « **utilité** » : « **En quoi mon entreprise est utile pour mes partenaires, mes clients ?** ».

Ex. : « **Faire de la méthanisation** » n'est pas une utilité mais une méthode employée par l'agriculteur. Une utilité est ce qui intéresse le partenaire, comme : « **recycler des déchets** » ou « **bénéficier de chaleur régulière à faible coût** » ou « **acheter chaleur et gaz renouvelables** ».

Cela invite l'agriculteur à réfléchir différemment : « **pourquoi les clients/partenaires viennent-ils ou viendraient-ils ?** » et non plus « **qu'est-ce que je produis ?** ». L'agriculteur se demande quels sont ses clients et partenaires potentiels, ce qu'il pourrait leur apporter. Selon les utilités, les orientations stratégiques à prendre sont très différentes !



La démarche PERFEA® permet d'élaborer un tableau de bord stratégique et d'identifier des indicateurs de pilotage clés pour la survie des entreprises. Elle est basée sur une analyse du discours des parties prenantes de l'entreprise.

UN ENJEU INSTITUTIONNEL POUR LE RÉSEAU CHAMBRE

Les conseillers qui ont vécu une formation à l'accompagnement stratégique en comprennent la plus-value dans leur conseil aux agriculteurs. Cette prise de conscience individuelle ne suffit pas : l'acquisition de ces compétences est un enjeu dont les Chambres d'agriculture doivent se saisir. Plusieurs départements se lancent : leur première étape

Nolwenn GARINO

Conseillère de la Chambre d'agriculture du Finistère, formée aux deux méthodes, résume :

« En me formant à Perfea® et Avec®, j'ai acquis des méthodes qui me permettent de construire avec le ou les agriculteurs des réponses qui leur correspondent et qu'ils mettent en oeuvre. Avec ces méthodes, j'ai changé de posture. J'ai été conseillère qualité du lait à mon arrivée dans le réseau des Chambres d'agriculture. Et quoi de plus démotivant pour moi que de délivrer des conseils sans mise en oeuvre concrète de l'agriculteur ! Quand je vois que les agriculteurs ont intégré la démarche stratégique, l'utilisent au quotidien, que j'ai contribué au regard renouvelé qu'ils portent sur leur exploitation, qu'ils ont gagné en capacité d'adaptation, je suis comblée. Et c'est ce que permettent Perfea® et Avec®. Au final : laisser l'autonomie de décision et d'orientation à l'agriculteur. Et j'apprécie car je regarde l'agriculteur comme un chef d'entreprise autonome. »

est de former tous leurs conseillers à la méthode d'entretien « **Y voir clair pour agir** », afin d'amorcer un changement de posture. L'étape suivante est de développer une culture d'accompagnement stratégique. Ne nous y trompons pas : le marché des prestations « **accompagnement stratégique** » est très réduit. En revanche, faire évoluer les pratiques professionnelles de conseil en acquérant de nouvelles compétences ouvrira de nouveaux marchés et permettra de fidéliser les agriculteurs en répondant à de nouvelles demandes par des prestations croisées.

Il est devenu primordial de former les agriculteurs au management stratégique de leur entreprise, afin de les aider dans une prise de décision autonome

Frank PERVANÇON,
Resolia
frank.pervancon@resolia.chambagri.fr

Des projets nationaux et européens au service des Chambres

RESOLIA, PILOTE DEUX PROJETS COMPLÉMENTAIRES.

« **Strat-training** », projet Leonardo financé par des fonds européens vise à croiser entre pays européens des méthodes d'accompagnement stratégique pour élaborer une « **boîte à outils** ». « **Stratégie** », financé par une action d'accompagnement Casdar vise à élaborer des recommandations pour former à l'accompagnement stratégique un large public de conseillers et d'enseignants agricoles en répondant aux objectifs de « **Produire autrement** ».



J'ai eu le déclic

Acquérir les compétences passe par une formation alliant apprentissage de théorie, échanges de pratiques avec les collègues, tutorat avec des conseillers expérimentés, et surtout, mise en pratique sur le terrain.

Sandrine DULONG, conseillère de Bretagne témoigne :

« Nouvellement installée dans mon poste de conseillère, j'étais contente d'aller en formation pour trouver du soutien, de la méthode et tisser des liens. Pendant plusieurs semaines, j'avais peur de la relation client qui était une découverte pour moi : j'étais en fait plutôt angoissée avant les premiers entretiens et j'avais envie de trouver des solutions avant de rencontrer les clients... Et là j'ai eu le déclic : j'ai compris que c'était une mauvaise approche de l'accompagnement ! Tout simplement j'avais peur du vide, de l'absence de contenu... alors que l'agriculteur, lui était ravi d'avoir de la place dans les entretiens pour réfléchir, construire et prendre du recul sur sa situation. C'est là que j'ai compris l'importance de la démarche stratégique qui nous donne une nouvelle posture. »



BIENVENUE À LA FERME ET IPSOS DÉVOILENT LES RÉSULTATS DE LEUR ÉTUDE

LES FRANÇAIS ET LE CONSOMMER LOCAL



80 % des consommateurs disent acheter des produits locaux



Mode d'enquête

L'étude a été réalisée du 22 au 27 janvier 2014 auprès d'un échantillon représentatif de 1008 Français âgés de 18 ans et plus (méthode des quotas INSEE : sexe, âge, profession de la personne de référence du foyer, région et catégorie d'agglomération).

36

Bienvenue à la ferme et IPSOS ont mené une étude approfondie afin de mieux comprendre le rapport des Français à la consommation locale : dans un contexte de défiance alimentaire, quelles sont leurs nouvelles habitudes et leurs attentes pour faciliter l'accès aux produits locaux et aux producteurs de leur région ?

UN FRANÇAIS SUR DEUX ESTIME NÉ PLUS SAVOIR CE QU'IL MANGE

Les crises alimentaires réactivent sans cesse les inquiétudes des Français qui ont, en partie, perdu confiance dans la sécurité des aliments. Un changement profond semble ainsi s'opérer chez les consommateurs.

L'enquête réalisée par Ipsos et Bienvenue à la ferme vient confirmer à quel point l'attention des consommateurs se focalise de plus en plus sur l'origine et le lieu de fabrication des produits qu'ils consomment.

La fréquence d'achats de produits locaux en forte progression

80 % des consommateurs disent acheter désormais des produits locaux et parmi eux, près de 4 personnes sur 10 déclarent le faire souvent (41 %, contre 39 % qui le font parfois et 20 % rarement ou jamais). Il s'agit d'une tendance qui progresse (69 % des acheteurs de produits locaux déclare en acheter actuellement plus qu'avant) et qui devrait continuer à se renforcer (59 % disent qu'ils vont en acheter plus dans les 6 prochains mois).

Envie de vrai

Ce très fort intérêt pour les produits locaux est également en adéquation avec

une envie de « vrai » : 81% des Français éprouvent aujourd'hui un besoin de retour à la nature et aux choses essentielles. Il reflète également leur attachement au monde agricole.

Le frein des prix et du manque de points de vente

1 Français sur 2 estime que les produits alimentaires locaux sont plus chers que les autres (50 %). Proposer des prix plus accessibles est d'ailleurs considéré comme le principal moyen de renforcer la consommation « locale » (62 %).

Les consommateurs estiment qu'ils pourraient être plus incités à consommer des produits alimentaires locaux s'il

y avait plus de points de vente disponibles (40 %), une meilleure visibilité de l'information « **produits locaux** » sur l'étiquette (34 %), la possibilité d'être en contact direct avec le producteur (34 %) ou encore une meilleure visibilité dans les rayons (32 %).

Des circuits d'approvisionnement très diversifiés

Les consommateurs achètent les produits locaux presque autant au marché (73 %) que dans les grandes surfaces (68 %). Les producteurs locaux sont un peu moins sollicités (61 %) que les commerces de proximité (65 %).

La majorité des consommateurs de produits alimentaires locaux achetés directement auprès des producteurs déclarent parcourir une distance maximale de 10 km pour se rendre sur les lieux de vente (65 %).

LE RÉSEAU BIENVENUE À LA FERME

Créé il y a plus de 25 ans (en 1988), Bienvenue à la ferme est un réseau d'agriculteurs fédérés par les Chambres d'agriculture. Rejoint ensuite par les Marchés des Producteurs de Pays, il est devenu le premier réseau national de vente directe et d'accueil à la ferme.

Le réseau Bienvenue à la ferme est animé par près de 9 000 agriculteurs adhérents partout en France, dont 6 500 producteurs fermiers en vente directe. Tous partagent

les mêmes valeurs d'authenticité, de partage, d'exigence de qualité, d'écoute et de transmission. Acheter ses produits chez un membre du réseau Bienvenue à la ferme, c'est aussi soutenir l'économie locale en payant le juste prix, faire vivre son territoire et recréer du lien social.

Pour répondre au mieux aux attentes grandissantes des consommateurs et à cette tendance locavore, Bienvenue à la ferme a su :

- > se diversifier et se décliner sous une marque du même nom incluant 4 offres :
 - La vente directe de produits fermiers,
 - Les séjours (gîtes et chambres d'hôtes, camping, camping car),
 - Les loisirs (ferme équestre, ferme pédagogique et de découverte),
 - La restauration à la ferme (ferme auberge, goûter/casse croûte à la ferme, traiteur,...).
- > mettre en place des canaux de distribution permettant au plus grand nombre de consommer local :
 - La vente directe à la ferme,
 - Les Marchés des Producteurs de Pays,
 - Les magasins de producteurs,
 - Les drives fermiers,
 - Les Coffrets cadeaux,
 - Les Paniers de saison. ●

Emmanuelle PILLAERT,
emmanuelle.pillaert@apca.chambagri.fr
Tél. 01 53 57 11 52

Bienvenue à la ferme, premier réseau national de vente directe et d'accueil à la ferme



© Fotolia

Consom'acteurs

Les Français qui achètent des produits locaux sont massivement convaincus que cette façon de consommer permet de faire marcher l'économie locale (97%).



Les consommateurs estiment qu'ils pourraient être plus incités à consommer des produits alimentaires locaux s'il y avait plus de points de vente disponibles



Rendez-vous sur
www.bienvenue-a-la-ferme.com

L'AOP OLIU DI CORSICA FÊTE SES DIX ANS

© J. Jouve / Oliu di Corsica



Les 10 ans de l'AOP Huile d'Olive de Corse sont l'occasion pour le Syndicat AOP Oliu di Corsica de conforter l'image de produit d'exception de son huile d'olive et la dimension humaine de sa filière. Témoignage de Don-Jean Santa Lucia, Président du Syndicat AOP Oliu di Corsica

38

Pouvez-vous nous préciser les différences entre l'Huile d'Olive de Corse sous AOP Oliu di Corsica et les autres huiles d'olive sous AOP ?

La grande spécificité de l'Huile d'Olive de Corse Oliu di Corsica est qu'elle propose une large palette de saveurs, reflet des différentes variétés d'oliviers cultivées sur notre île et de nos pratiques culturelles. Cette hétérogénéité différencie notre AOP des autres huiles d'olive sous AOC/AOP qui proposent une saveur plus « standardisée », homogène d'un producteur à l'autre. L'Huile d'Olive de Corse n'est pas une, mais plusieurs !

En quoi l'obtention de l'Appellation d'Origine a été bénéfique à l'Huile d'Olive de Corse Oliu di Corsica ?

Elle a permis d'introduire de l'homogénéité dans cette hétérogénéité de saveurs qui caractérise notre huile ! 188 producteurs sont adhérents à la démarche AOP. Afin d'obtenir une certaine harmonie dans notre palette de saveurs, nous avons mis en place un jury d'experts qui, chaque année, déguste chaque lot avant sa mise en marché, afin d'en vérifier l'absence de défauts et le respect de la typicité. Ce jury

est composé de « porteurs de mémoire », de techniciens et d'usagers du produit, dont les aptitudes à la dégustation sont régulièrement vérifiées. Il garantit le fait que toutes nos huiles, malgré des saveurs différentes, se caractérisent par leur douceur, avec un niveau modéré d'amertume et de piquant.

Quels sont les projets de l'AOP Oliu di Corsica pour les 10 ans à venir ?

Nous souhaiterions mettre en avant la complexité aromatique de l'Huile d'Olive de Corse via une mention supplémentaire sur les bouteilles qui permettrait de renseigner les consommateurs sur la diversité de nos terroirs et donc de nos saveurs. Nous y travaillons actuellement avec l'INAO.

En même temps, nous privilégions la rénovation et la remise en production de nos vergers séculaires ; c'est un travail lourd et de longue haleine, mais le potentiel à exploiter est encore énorme. Nous souhaitons ainsi, pour la décennie à venir, continuer à installer de nouveaux producteurs, préserver un patrimoine unique (ces oliviers multicentennaires n'ont jamais subi le gel), et protéger les terres corses des risques d'incendies. Réussir à la fois la sauvegarde du patrimoine oléicole insulaire et la valorisation de l'Huile d'Olive de Corse reste notre fil conducteur ! ●



L'AOP Oliu di Corsica

Ce signe officiel de qualité garantit, entre autres, l'origine des olives et leur lieu de trituration - la Corse - et récompense la tradition oléicole et le savoir-faire de ses hommes.



188 producteurs adhérents

24 moulins agréés

60 % des volumes d'huile d'olive produits en Corse labellisés AOP

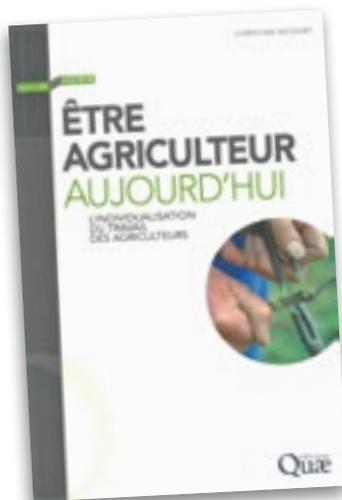
710 ha de vergers d'oliviers en AOP

124 000 litres de production moyenne par an (soit 3,5 % de la production nationale)

Prix moyen : 20 € / litre

Contact

Syndicat AOP Oliu di Corsica
26 Quartier de la Poste - 20260 Lumio
www.oliudicorsica.fr
oliudicorsica@orange.fr



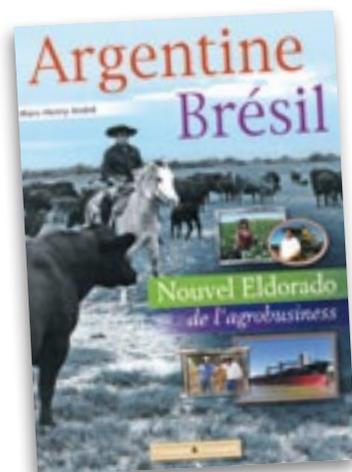
À LIRE
ÊTRE AGRICULTEUR AUJOURD'HUI

L'individualisation du travail des agriculteurs

Travailler ou ne pas travailler ensemble ? Le travail transforme l'environnement de l'homme, il construit l'identité du travailleur. Les objets d'étude de Christian Nicourt sont le quotidien, la pratique du travail agricole et les manières de travailler. Comment, en un siècle,

les relations de travail des agriculteurs français se sont-elles transformées, déliées, individualisées au point de les vulnérabiliser ? La rurbanisation, mouvement de redistribution des populations urbaines dans les espaces ruraux, influence-t-elle les manières de travailler ?

NICOURT C. Quae, Versailles, mars 2013, 288 p., 45 €



ARGENTINE, BRÉSIL : NOUVEL ELDORADO DE L'AGROBUSINESS

L'Argentine, pour les montagnes de soja qu'elle place sur le marché international, et le Brésil, qui l'a devancée en volume de graines et de viandes en moins d'une dizaine d'années, sont devenus de véritables "greniers du monde". Des pampas aux quartiers d'affaires de

São Paulo, l'auteur plonge dans cette réalité en rapportant le récit de ses rencontres avec d'irréductibles gauchos, avec leurs expériences riches, uniques et emblématiques d'un certain état d'esprit.

ANDRE M.H. Compagnie et Compagnie, Paris, avril 2013, 174 p., 19 €

→ JEUDI 2 JANVIER 2014

3,3 MILLIONS DE PERSONNES PROTÉGÉES EN MALADIE



© Alexander Raiths - Fotolia.com

Le régime agricole recense 3,3 millions de personnes protégées en maladie en janvier 2014. Cet effectif est en baisse de - 1,6 % par rapport à janvier 2013.

Cette population se répartit entre les personnes relevant du régime des salariés agricoles (53 %) et celles relevant du régime des non-salariés agricoles. Au cours de l'année 2013, la population protégée au régime agricole diminue de - 1,6 %, après une baisse de - 1,8 % l'année précédente. Cette diminution est de moindre ampleur en raison d'une légère progression des effectifs du régime des salariés sur les deux derniers trimestres 2013. En janvier 2014, 1,7 million de personnes relèvent du régime des salariés agricoles pour leur assurance maladie. Cette population diminue de - 0,2 % sur l'année 2013, après - 0,4 % l'année précédente.

Au régime des non-salariés, 1,5 million de personnes sont protégées en janvier 2014. Au cours de l'année 2013, cette population diminue de - 3,3 % (- 3,2 % sur l'année 2012).

Jusqu'au 31 décembre 2013, 9 % de cet effectif étaient assurés auprès d'assureurs autres que la Mutualité sociale agricole (MSA). Depuis le 1^{er} janvier 2014, la totalité des personnes non salariées agricoles sont assujetties à la MSA (loi de financement de la sécurité sociale pour 2014).

Le régime agricole compte majoritairement des hommes. Ils représentent 54 % de la population protégée totale. Cette part augmente car notamment les femmes sont plus nombreuses à sortir du régime agricole, soit - 2,1 % contre - 1,2 % pour les hommes entre janvier 2013 et janvier 2014. L'écart d'âge entre les deux régimes est de 20 ans : les salariés sont plus jeunes (42 ans en moyenne) que les non-salariés (62 ans).

Source : MSA et Répertoire National Inter Régime de l'Assurance Maladie (Rniam)

→ MARDI 20 MAI 2014

JOURNÉE PORC BIO À RENNES

Organisée par l'ITAB, l'IFIP, IBB et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Journée de restitution de programmes de recherche traitant de l'alimentation 100 % AB en élevage porcin biologique

→ MARDI 13 MAI 2014

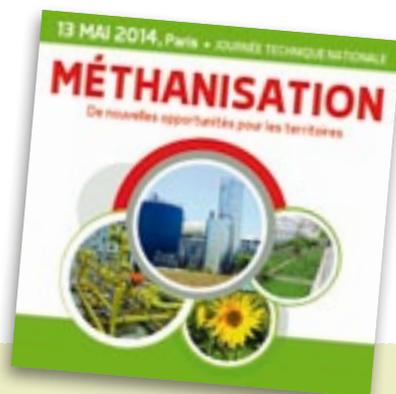
MÉTHANISATION, DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LES TERRITOIRES

Une Journée technique nationale organisée par l'ADEME, Maison de la Chimie, 28 bis, rue St Dominique - 75007 Paris

Inscription à retourner avant le vendredi 25 avril 2014

à ADEME - Brigitte Bouhours - Régisseur de recettes
27, rue Louis Vicat - 75737 Paris Cedex 15
Tél. : 01 47 65 23 73 - Fax : 01 46 38 37 19
brigitte.bouhours@ademe.fr

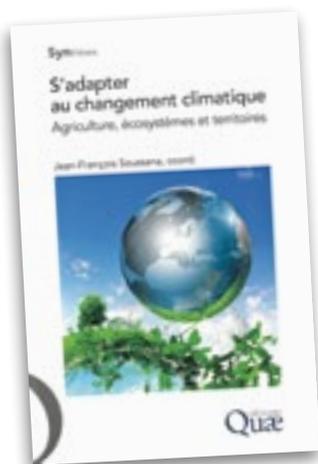
- Prix **130 euros** par personne, tarif préférentiel
- réservé aux membres des associations de protection de l'environnement, de consommateurs, aux structures d'insertion, étudiants, demandeurs d'emploi (joindre justificatif cf. conditions d'inscription).



AU PROGRAMME

- bilans technique, énergétique, environnemental agronomique et social de 8 unités,
- étude de rentabilité portant sur 21 installations,
- biodéchets des gros producteurs : comment mobiliser et traiter ces gisements ?
- autres gisements mobilisables : cultures énergétiques Cive, et résidus de cultures,
- usage du digestat pour diminuer le recours aux engrais minéraux,
- valorisation énergétique émergente du biogaz.

40



À LIRE S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Onema, Agriculture, écosystèmes et territoires

Comment préserver la biodiversité et les écosystèmes ? Comment augmenter la production alimentaire tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre ? Comment survivre dans les sociétés

traditionnelles ? Quel avenir pour l'agriculture, la forêt et la pêche ? Quel devenir pour nos territoires ? Autant de questions auxquelles la communauté scientifique tente d'apporter des réponses.

SOUSSANA J.F.
Quae, Versailles, septembre 2013, 282 p., **39,50 €**

À LIRE DÉMÉTER 2014

La Journée Economie et stratégies agricoles Le Déméter propose chaque année des analyses prospectives de l'actualité agricole dans le monde, ainsi que des enjeux qui y sont liés. Cette 20^{ème} édition traite de trois thèmes : la fiscalité agricole, l'agroalimentaire, les agricultures africaines.

CLUB DEMETER.
Paris, septembre 2013, 368 p., **25 €**



© Maitis VALENTIN

2014 • Avis et rapports de l'ANSES

LES EXPOSITIONS AUX PESTICIDES DES TRAVAILLEURS AGRICOLES ET RIVERAINS

Depuis sa création en 2010, l'Anses s'est fortement investie sur la question des expositions aux pesticides des travailleurs agricoles. Sur la base des travaux d'un groupe d'experts dédié à une meilleure connaissance des expositions réelles aux pesticides, mais aussi des travaux menés dans le cadre de la réglementation européenne et des résultats d'une expertise récente de l'Inserm, l'Agence publiera en 2014 plusieurs avis et rapports sur la caractérisation des expositions aux pesticides des travailleurs agricoles et des riverains, et sur l'efficacité des vêtements et équipements de protection individuelle.

Pour en savoir plus : www.anses.fr/fr



Cédez à l'appel de la ferme !

2012
**Innov
space**
Lauréat
Innov'Space 2012



Téléchargez l'application Bienvenue à la ferme

i-bienvenue à la ferme, un service de proximité pour la promotion de l'agriculture et des territoires avec les 6500 agriculteurs Bienvenue à la ferme proposant des activités de vente directe, gastronomie, séjours et loisirs

Disponible sur



Itunes



Google Play

Bienvenue à la ferme est une marque des Chambres d'agriculture





PRÉSENTE

CULTURES LOCALES



Laurence Roustandjee vous accompagne dans un tour de France des régions à la découverte de produits et services locaux mais aussi de particuliers soucieux de faire vivre leur terroir.



**TOUS LES SAMEDIS
VERS 12H40 ET 19H30**

**DU 1^{ER} MARS AU 3 MAI 2014
DU 6 SEPT. AU 15 NOV. 2014**

